

DEUXIEME PARTIE

DES CAMPS EN FRANCE

Il est deux domaines où la continuité fut la règle : l'aménagement de l'espace du camp et l'insertion du camp dans l'espace. En la matière, la chronologie ne peut structurer la réflexion. Dans les faits, l'ensemble des cas de figure qu'on peut repérer entre 1939 et 1946 furent très rapidement testés. Constamment, on mesure le poids de la conjoncture, le primat du temps sur l'espace. Toujours l'administration tenta de relever les défis des contraintes conjoncturelles et du volontarisme des autorités de tutelle. Toujours elle tenta de gérer l'ingérable. Toujours elle courut après l'impossible rationalisation d'un phénomène qui, au contraire, ajouta (voire imposa) sa propre logique face aux multiples facteurs exogènes.

Chapitre 4

L'urgence

Constamment la construction des camps fut marquée du sceau de l'urgence. Rarement elle fut pensée dans le temps, un temps qui manqua le plus souvent aux autorités compétentes pour choisir le meilleur site et utiliser ou construire des installations idoines. C'est ainsi que des centaines de milliers d'Espagnols franchirent la frontière pyrénéenne et se retrouvèrent sur les plages du Roussillon. À l'été et à l'automne 1940 il fallut gérer les flots de réfugiés et d'internés repliés sur la zone Sud ou les conséquences de la démobilisation et de la volonté coercitive des nouveaux gouvernants. Jouèrent bientôt les exigences allemandes : ouvertures de nouvelles installations quand les Tsiganes et les Juifs furent visés par les autorités d'occupation ; mais fermetures aussi quand ces dernières firent prévaloir des raisons militaires. La conjoncture d'exception qui marqua la Libération (la guerre qui continuait, les pressions de l'épuration, la concurrence entre l'Intérieur, les militaires et l'Administration pénitentiaire) favorisa l'improvisation dans l'urgence.

Le choix des sites et les modalités de la construction (ou de l'utilisation des bâtiments existants) furent étroitement liés à cette constante pression de la conjoncture mais également à une perception faussée de la durée.

L'IMPROVISATION

Les camps de toiles symbolisent plus que les autres l'improvisation des autorités. Orientés vers les plages du Roussillon, à Argelès et à Saint-Cyprien, la plupart des hébergés dormirent à même le sable sans même de quoi se couvrir. Il en fut des plus chanceux, comme les chauffeurs de la base des Brigades d'Albacète, qui s'enfoncèrent directement dans le camp, et dans le sable, avec leur véhicule et purent ainsi disposer d'un abri de fortune. Très vite on disposa de tentes, mais elles étaient en nombre

insuffisant et les conditions climatiques – le vent et le froid (l'installation se fit, rappelons-le, en février) – aggravèrent singulièrement la situation. Responsable des Interbrigadistes internés, Flatter signala la gravité de la situation dans un rapport envoyé à l'Internationale le 24 février depuis Argelès :

« Tous les buttes et petits abris ne sont assez stabilisés et forts pour un temps pareil. Tout le monde était forcé de sortir de leur abris pour réparer ce qui détruisait la pluie et le vent. La conséquence tout était mouillé et avec ça pas de feu pour se sécher. La plupart des camarades couchent par terre sans paille et aucun moyen de se défendre de la terre et du sable mouillé. Peu de camarades ont dormi cette nuit. Pendant la journée la situation était pareille : froid, pluie et vent. La cuisine qui est toute en plein air ne pouvait pas cuisiner par l'eau qui a mouillé les feux et la [ill.], à peine on a pu faire un repas. Le pire est qu'on a pas de moyen de se chauffer les camarades sont toute la journée en plein air les abris donnent à peine une petite défense contre le vent mais le froid et l'humidité est partout pareille[...]. »¹

L'improvisation, cela voulait dire également une surveillance inégale. Ainsi, à Argelès, les autorités n'avaient pas reçu suffisamment de barbelés pour clôturer l'ensemble du camp. Les premiers arrivés ne trouvèrent qu'un seul des cinq quadrilatères définis entourés de poteaux portant quatre rangées de barbelés, un deuxième avec une seule rangée de barbelés, les trois autres se contentant de poteaux².

Les internés furent les premiers mis à contribution, moins pour installer les barbelés que pour construire les baraques sommaires. Le camp de Saint-Cyprien fut ainsi construit pour le compte de l'Intérieur par les miliciens espagnols eux-mêmes, encadrés par des compagnies de sapeurs de différents régiments.

Improvisation encore quand on sollicita l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées pour le département de l'Ariège en février 1939 après que la décision fut prise par le gouvernement d'envoyer 15 000 miliciens espagnols dans des camps... à aménager. Quelques jours après la première réunion au sommet au Vernet, il fit le point sur les deux sites choisis, à la veille de leur occupation. À Mazières, l'ancienne et vaste briqueterie était désaffectée depuis des années. L'arrivée de 4 500 hommes au début février avait démontré que l'occupation des locaux ne pouvait durer compte tenu de la vétusté des bâtiments qui ne sauraient être réparés tout en abritant des internés, sans parler de l'impossibilité d'installer les dépendances indispensables pour l'hygiène et l'assainissement.

Le Vernet devait être promis à un tout autre avenir. Ancien camp, abandonné en partie, il ne comprenait que 20 baraquements de 33 m sur 6 dont 7 étaient réservés aux troupes et aux services. L'arrivée massive d'Espagnols dépassa de loin les capacités

d'accueil et plusieurs milliers d'entre eux campaient encore au début mars dans des abris improvisés par eux ou même sans abri dans un enclos situé au bord de la grand'route, en l'occurrence la RN20. « Ce spectacle assez pénible offert aux usagers de la route la plus fréquentée du département n'est pas sans être d'un déplorable effet », conclut l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées. La situation ne pouvait durer, compte tenu que le printemps ariégeois est généralement fort pluvieux, mais les travaux à exécuter demandaient un peu de temps. Les bâtiments tels quels ne pourraient accueillir plus de 2 000 hommes. S'appuyant sur une hypothèse de 10 500 hommes et considérant que le logement sous les auvents extérieurs ne pourrait durer, l'ingénieur considérait qu'il fallait en outre faire construire 35 baraques supplémentaires³.

Pour autant, la première période n'eut pas le privilège de l'improvisation. Les contraintes politiques pouvaient générer de graves difficultés. Les conditions de l'internement des Juifs parisiens en août 1941 après la rafle opérée par la police parisienne à l'initiative des autorités allemandes en sont une illustration. La délégation générale dans les territoires occupés ne fut avisée que le 19 août au matin que le camp de Drancy allait être utilisé le lendemain par les Allemands pour y interner 5 000 Juifs ; encore l'information avait-elle été reçue « de façon accidentelle », le même jour. Administration complémentaire (et souvent concurrente bien que de moindre importance) de la préfecture de Police, la préfecture de la Seine était concernée au premier chef dans la mesure où l'intendance devait lui échoir. Si les Allemands mirent bien à disposition tout ou partie des bâtiments qu'ils avaient réquisitionnés à Drancy, ils se refusèrent à fournir tout matériel. Résultat : les milliers d'internés couchèrent le lendemain sur des lits sans sommiers, ni paillasses, ni matelas. Aucune cantine n'étant encore installée, il fallut prévoir dans l'urgence des repas froids. Qui disait improvisation disait, pour l'administration, problème budgétaire ; il fallut donc d'urgence dégager un crédit provisionnel pour l'aménagement et un budget important pour le fonctionnement⁴.

UNE PERCEPTION FAUSSEE DE LA DUREE

Encore pouvait-on comprendre que la situation n'était nullement provisoire et qu'il fallait se donner les moyens pour aménager durablement le camp. Ce ne fut pas

toujours le cas, il s'en faut de beaucoup. Les priorités plaidaient pour le provisoire. Pour les réfugiés espagnols, ce devait être une étape avant le rapatriement, l'émigration, voire, pour une petite partie, l'installation ; pour les victimes de la débâcle du printemps 1940 qui convergeaient vers le sud, il fallait éviter que cette main-d'œuvre ne vienne concurrencer les Français démobilisés ; pour les Juifs étrangers, les gouvernants pensaient à l'émigration avant que les autorités allemandes ne demandent et n'obtiennent leur déportation. Mais pour les « politiques » ? Les administrations savaient bien que l'internement pouvait durer ; enfin l'exception et le provisoire étaient de mise à la Libération quand il s'agissait de faire la guerre et de juger en soldant les comptes.

À chaque moment, pour chaque population, la situation et les objectifs plaidaient apparemment pour le provisoire. L'exemple du Vernet, camp en dur, conforte la remarque. Nous avons vu déjà dans quelles conditions le camp avait été investi en février 1939, ce qui avait nécessité des aménagements... *a posteriori*. Si l'on en croit un long rapport du Centre américain de secours (CAS) de décembre 1940, les 40 baraques que comptait alors ce très vaste camp n'étaient ni éclairées, ni chauffées. Comme elles étaient mal isolées les pluies avaient entraîné d'importantes infiltrations, des mares apparaissaient entre les rangées de planches qui servaient de lit et la paille, déjà peu importante, pourrissait. Manifestement il n'était nullement prévu que l'internement dépassât l'automne 1939. Il fallut se rendre à l'évidence quand, à cette date, le camp changea de statut et accueillit les étrangers « suspects ». Mais on attendit encore mars 1940 pour recouvrir les baraques de papier goudronné et pour calfeutrer les toits. De la paille fut distribuée, des poêles installés et la lumière électrique branchée. Encore comptait-on pour une baraque de 30 m de long deux petites lampes électriques et un poêle qu'on ne pouvait allumer qu'entre 18h et 20h⁵.

La même erreur de jugement sur la durée de vie du camp présida à la construction du camp de Gurs. Comme on l'a vu, ce vaste camp des Basses-Pyrénées fut construit *ex-nihilo* et dans l'urgence pour désengorger les camps du Roussillon. Sous la conduite, là encore, de l'ingénieur départemental des Ponts et Chaussées, la construction de 428 baraques, dont 382 pour les réfugiés, ne prit pas plus de 42 jours, dégageant une capacité d'accueil de 18 000 hommes. Pour le général Ménard, cependant, il ne pouvait s'agir que d'une installation provisoire avant rapatriement ou intégration dans les circuits de production. Au-delà de l'été, de son beau temps sec et de ses longues journées

lumineuses sans vent, le camp ne devait plus exister. Ainsi une seule longue route bitumée de 1 700 m traversait le camp, si bien que l'automne venu, la boue envahit le camp installé sur une terre argileuse, une boue définitivement associée au nom de Gurs pour tous les internés et les gardes qui y passèrent. Au début encore, l'éclairage était assuré dans tout le camp, sauf dans les baraques des internés. Quand, en septembre 1939, on prit conscience que cela durerait davantage que prévu, on installa deux ou trois petites ampoules par baraque. Comme elles étaient fermées le jour, pour peu que le temps imposât de rester cloîtrés, on était condamné au noir complet car il y avait en guise de fenêtre des panneaux de bois ; qu'on prît l'initiative d'ouvrir ces panneaux et le froid et le vent rentraient. Quant au carton bitumé il pouvait efficacement protéger de la pluie, si celle-ci n'était pas associée au vent qui tendait à déchirer cette protection. L'incident fut fréquent et la pluie ajoutée à la pénurie de matières premières rendait délicates les réparations. La perception erronée de la durée et la pression de l'urgence amenèrent les autorités à toujours courir après de nouvelles difficultés. Il fallut réparer les baraques, empierrer peu à peu le camp, remplacer progressivement les lucarnes de bois, puis, après l'été 1941, restaurer le réseau d'égouts. Jamais on ne trouva de solution vraiment satisfaisante. Pourtant, ouvert en 1939, le camp de Gurs fonctionnait toujours après la Libération.

Tel ne fut pas cependant la règle absolue. Le camp de Voves peut apparaître comme un contre-exemple. Non certes que les conditions d'hébergement y fussent idéales, mais le repérage des lieux, le temps de préparation, l'origine du campement et les conditions de sa mise aux normes évitèrent les dysfonctionnements trop criants. La personnalité d'un maire marqué à droite et disposant des moyens de ravitailler le camp, l'ancienneté d'un camp construit en 1918 avec des baraques, en maçonnerie ou en bois, aménagées en 1939 pour l'armée de l'Air puis pour la Défense antiaérienne et utilisées en 1940-1941 pour héberger des prisonniers de guerre français, une clôture extérieure parfaite avec 12 rangées de ronces hautes de 3 m sur une profondeur de 4, doublées intérieurement de réseaux Brun extensibles en forme de cercles, plaidaient pour le choix de ce site, sous réserve de quelques aménagements. La fermeture des camps de Châteaubriant (Loire-Inférieure) et d'Aincourt (Seine-et-Oise) rendaient indispensable une nouvelle et vaste implantation. Un mois plus tard une trentaine d'internés en provenance d'Aincourt procédait aux travaux d'aménagement. Malgré les craintes de l'Inspecteur général adjoint des camps d'internement en visite le 11 septembre 1942 sur

les risques politiques d'une telle concentration à proximité de nœuds ferroviaires importantes (d'implantation communiste traditionnelle) et à une centaine de kilomètres de la capitale, le site présentait trop d'avantages aux yeux de l'Intérieur, d'autant qu'il n'avait pas été simple d'obtenir des autorités allemandes le terrain et les murs ⁶.

UN TABLEAU TRES CONTRASTE

Cette gestion de l'internement, marquée par la même incapacité à prévoir, accentua en outre les différences qui tenaient déjà aux matériaux utilisés pour la construction (des camps en toile aux baraques en bois, des baraques en dur aux bâtiments des prisons réquisitionnées), à l'origine des bâtiments (création *ex-nihilo* comme à Gurs, réutilisation de baraques existantes comme à Voves, détournement de bâtiments prévus pour une tout autre fonction comme à Drancy ou à Arc-et-Senans), à la taille (des quelques dizaines de places prévues à Rennes ou à Barenton jusqu'aux 15 à 20 000 places de Gurs).

L'importance du lieu

La localisation intervint également au premier chef. À l'échelle du pays, la situation n'était pas la même suivant les zones. Concluant un rapport sur le camp de Mérignac en janvier 1942, l'Inspecteur général des camps, André Jean-Faure, relevait que « en région bordelaise, comme en général en zone occupée, on ne connaît pas encore de sérieuses difficultés alimentaires, tout au moins pas autant qu'en zone libre ». Que dire alors de l'Afrique du Nord où les directeurs de camp (et les internés) devaient compter avec les rigueurs du climat, les problèmes de transport et donc de ravitaillement, l'isolement plus ou moins marqué ? Au camp de Djelfa (Algérie), se retrouvèrent à partir de mars 1941 les « fortes têtes » venus des camps politiques de la métropole. À 1 200 m d'altitude, le climat était celui des hauts plateaux algériens, très chaud en été et très froid en hiver, un froid aggravé par le vent glacial du nord qui souffle en tempête un jour sur deux. À l'origine seuls des marabouts avaient été mis à la disposition du directeur du camp pour le logement des internés ; à la fin de l'année une

partie dormait encore sous le marabout, mais l'autre pouvait profiter des baraques en dur construites par les internés eux-mêmes. Après l'intervention d'André Jean-Faure au printemps suivant, tous les internés couchaient dans des bâtiments en dur. Les mêmes internés aménagèrent le gué qui permettait d'accéder au camp, si ce n'est en cas d'orage, car l'Oued sortait de son lit et coupait, plusieurs jours durant, toute communication avec la ville. Faure ne relevait « qu'une seule épidémie » en une année. Mais l'utilisation d'une source polluée s'était tout de même traduite à l'été et à l'automne 1941 par une épidémie de typhoïde et de paratyphoïde, avec 55 cas déclarés et 15 décès sur quelque mille internés⁷.

La situation différait aussi selon qu'on se trouvât en zone rurale ou en zone urbaine (pour le ravitaillement mais également pour le logement des gardiens) ; dans une région de riche agriculture ou d'exploitations quasi autosuffisantes ; dans une zone de polyculture ou de monoculture ; selon que, dans l'espace contrôlé par le camp, des terrains de qualité (ou non) fussent disponibles pour des cultures d'appoint ou que le gestionnaire fût entièrement dépendant du ravitaillement extérieur. L'insertion dans un milieu rural avait des conséquences auxquelles on ne pense guère aujourd'hui, mais, dans un pays marqué par le temps des pénuries et des multiples contrôles, la situation pouvait varier du tout au tout en fonction du classement opéré par les autorités du Ravitaillement. Le problème est évoqué dans plusieurs camps, ainsi au Barcarès rouvert en novembre 1941 ou à Écrouves, ce camp ouvert en Meurthe-et-Moselle en août 1941. Dans ce dernier cas, le directeur se plaignait ainsi que le personnel ne percevait que l'indemnité de résidence d'Écrouves, communauté rurale, alors même que la plupart des agents non logés au camp habitait Toul, où la vie était beaucoup plus chère. De même le personnel ne recevait que la carte d'alimentation des populations rurales alors même qu'à 300 m de là les habitants touchaient la carte urbaine, puisqu'y commençait le territoire de la ville de Toul. De telles distorsions bureaucratiques inspirèrent, en août 1942, un rapport extrêmement sévère et alarmé du directeur du camp de Noé, en Haute-Garonne, un camp-modèle avait-on annoncé au printemps 1941, destiné à accueillir, comme son voisin Récébédou, les internés les plus malades des camps environnants. Objet du litige : le classement du camp en zone rurale ce qui signifiait rations inférieures, l'absurdité voulant en outre que le camp de Récébédou, aux fonctions et aux caractéristiques si proches, était quant à lui classé urbain⁸.

L'importance de la fonction

Au-delà des aléas du ravitaillement et des impérities de l'administration, il est clair que la fonction attribuée aux camps de Noé et de Récébédou les différencie grandement des autres camps. La difficulté s'accroît quand on constate que la fonction carcérale peut changer avec le temps et que, dans le même temps et dans le même camp, elle peut être plurielle. Le camp de Gurs nous offre sans doute l'exemple le plus accompli de cette diversité. L'exemple du camp de La Lande-des-Monts, près de Tours, nous montrera comment la logique administrative peut engendrer une transformation majeure.

Comme on l'a vu, le camp de **Gurs** fut ouvert au début du printemps 1939 comme « centre d'accueil des réfugiés espagnols ». Si le camp ne fut pas concerné par l'internement des « ressortissants des puissances ennemies » en septembre 1939, il le fut par la deuxième vague de la mi mai 1940. Ainsi, au printemps et à l'été 1940, Gurs rassembla près de 10 000 femmes en provenance du Vel' d'Hiv'. Mais à celles-ci s'ajoutaient plus de 3 500 anciens combattants de l'armée républicaine espagnole et 1 329 « préventionnaires », à savoir des Français (communistes pour l'essentiel) qui avaient été repliés depuis leurs prisons parisiennes ou bordelaises et qui attendaient d'être jugés. En détention préventive, ces derniers n'avaient donc en théorie rien à faire dans un camp. À l'automne 1940, la nouvelle nomenclature classa Gurs parmi les « camps à caractère semi-répressif », mais l'arrivée des Juifs expulsés du Pays de Bade par les autorités allemandes changea encore sa fonction. En janvier Gurs devenait "centre d'hébergement". Dans les faits, entre 1940 et 1943, Gurs accueillit essentiellement les Juifs étrangers ; dissous en novembre 1943, le camp n'en était pas moins conservé et, du débarquement à la Libération, il accueillit les femmes internées repliées de Brens (Tarn). Enfin, à la Libération, Gurs devint un centre de séjour surveillé pour les suspects de collaboration ; mais il abrita aussi un temps quelques centaines de prisonniers de guerre allemands et même, un court temps, près de 1 500 Espagnols, antifranquistes pour la plupart, pour avoir franchi clandestinement la frontière⁹.

L'histoire de **La Lande-des-Monts** présente une autre originalité. Au lieu-dit La Lande, commune de Monts, à 16 km de Tours, était installé l'un des quatre villages ouvriers prévus pour augmenter la capacité de production de la Poudrerie du Ripault. Ce village venait d'être terminé lors de la déclaration de guerre. Si les structures existaient,

l'aménagement dut, comme toujours, se faire dans l'urgence. Le commandement militaire allemand décida à l'automne 1940 de refouler de la zone côtière girondine les Juifs, les nomades et certains étrangers ; le 1^{er} décembre, ceux-ci reçurent l'ordre de se rendre à la gare avec un bagage retreint pour un départ dès le lendemain, les familles restant unies. Dans leur grande majorité originaires de l'est de la France, les 500 Juifs concernés avaient été évacués pendant la « drôle de guerre » vers la Gironde, leur département d'accueil. En décembre 1940, il fallut en urgence trouver un point de chute en Indre-et-Loire.

Il ne s'agissait donc pas d'un camp d'internement, mais d'un « camp de réfugiés surveillés » dont les dépenses furent jusqu'au 1^{er} août 1941 prises en charge par la Direction des réfugiés. Cependant, commente dans un rapport de mai 1941, le Service social d'aide aux émigrants (SSAE), « il ne faut pas perdre de vue que ces réfugiés aussi privilégiés qu'ils soient en apparence par rapport aux internés d'Argelès ou de Gurs par exemple, sont aussi véritablement des internés puisqu'ils ne jouissent plus d'aucun des droits des étrangers en France ». Cela se manifesta, en particulier, par le retrait des cartes d'identité qui furent remises par la préfecture à la Kommandantur de Tours¹⁰.

La direction du camp fut longtemps familiale et très peu rétribuée. Michel de la Chapelle et sa femme avaient su créer une ambiance très bon enfant dans le centre et ce directeur, appointé 50 f par jour, passait une part importante de son temps à régler les questions de ravitaillement. Il fut l'objet d'une enquête administrative sur plainte des fournisseurs : il apparut qu'il passait les commandes sans vérifier si elles étaient couvertes par les cartes d'alimentation des personnes à nourrir. Il fut finalement révoqué le 1^{er} janvier 1942 pour trafics de cartes et fausses déclarations sur les rations. Entre temps le centre avait changé de statut dans des conditions qui méritent qu'on s'y arrête.

Puisqu'il s'agissait d'expulsés et, donc, de réfugiés de l'intérieur, les autorités d'occupation (FK 528 puis FK 588) n'imposèrent qu'un pointage régulier au poste de garde composé de trois gendarmes seulement. Constatant que plusieurs internés avaient les moyens de vivre à leur charge en dehors du centre, les mêmes autorités les autorisèrent à loger dans les communes avoisinantes avec obligation de pointer chaque semaine soit à leur mairie de résidence, soit à la Feldkommandantur de Tours. La présence de ces personnes astreintes à résidence mais aussi l'existence d'un camp et la nécessité de le ravitailler semblent avoir profondément déséquilibré l'équilibre économique de la région, provoquant une hausse importante des prix et une raréfaction

des produits de première nécessité. Avec les commentaires qu'on imagine aisément sur la qualité des internés, les protestations répétées de l'opinion auraient été à l'origine d'un premier durcissement du régime : les Allemands décidèrent qu'au 5 août 1941 tous les internés autorisés à résider à l'extérieur devaient avoir réintégré le centre. Les problèmes ne pouvaient cependant être ainsi résolus.

Mais la conjoncture de guerre vint encore bouleverser la donne. Le 22 octobre 1941, le préfet recevait de Paris l'ordre de transférer tous les israélites étrangers au camp de Pithiviers (Loiret), tandis que le centre de La Lande devait être entouré en quelques jours de barbelés pour accueillir 500 communistes originaires de la région parisienne. On réagissait dans l'urgence aux attentats de Bordeaux et de Nantes qui virent l'exécution de deux officiers supérieurs allemands.

Dans la pratique s'enclencha un mécanisme infernal qui aboutit à un changement complet de statut du camp. Il fallut d'abord prévenir les familles de leur transfert à Pithiviers. Ce qui fut fait à l'avance pour permettre à chacun de s'organiser ; on voulait éviter de renouveler la panique consécutive à l'expulsion de Gironde. Bientôt on apprit qu'en fin de compte seuls les hommes valides (17 à 60 ans) seraient accueillis à Pithiviers, que donc les familles seraient séparées. Résultat : on compta 45 évasions jusqu'au départ du 30 octobre. En sus, le médecin avait délivré une trentaine de sursis au départ pour maladie. Nouvelle étape : constatant le nombre important d'évasions, les Allemands exigèrent de clôturer définitivement le centre de La Lande qui devint, de fait, un camp d'internement. Faisant pression auprès de l'Inspection générale des camps, le préfet obtint finalement le retour des 39 hommes de Pithiviers. Ce fut chose faite le 1^{er} décembre suivant¹¹.

La joie fut grande dans les familles. Pourtant, s'il continua à présenter bien des particularités, comparé aux autres camps, le centre de La Lande-des-Monts était devenu un camp d'internement par l'effet cumulé d'un enchaînement conjoncturel et de sa propre logique de développement. Si l'on ne trouve nulle part ailleurs un tel processus dans sa globalité, partout on voit à l'œuvre des mécanismes comparables. On ne peut réduire la politique d'internement, française et allemande, à la simple mise en œuvre d'une intention politique.

Chapitre 5

L'architecture impossible

LES PLANS

Le contre-exemple allemand

« Les camps ont d'emblée, dans des sites qui ne devaient en rien leur choix au hasard, pris une forme déterminée, articulée aux régions environnantes. Structurés dans un espace régional défini aux termes d'enquêtes que l'on qualifierait aujourd'hui d'études d'impact, ils ont rassemblé tortionnaires, fonctionnaires et prisonniers dans des bâtiments qui répondaient à des spécifications architecturales et à un projet précis et professionnel »¹²

Le cas allemand, ainsi résumé par Jean-Louis Cohen, fournit un utile contrepoint illustrant jusqu'à la différence des projets. On l'aura compris, une telle organisation de l'espace, une telle insertion de l'architecture concentrationnaire dans une réflexion d'ensemble sur les missions de l'objet ne peuvent caractériser le cas français marqué au sceau de l'urgence, de l'improvisation et de la conjoncture reine. C'était une architecture pensée par des architectes importants. Elle piochait dans une tradition européenne, et ancienne, en renvoyant aux architectures militaires ou hospitalières du XVIII^e siècle relayées par les prisons panoptiques du XIX^e. Plus spécifiquement, elle empruntait, nous dit Jean-Louis Cohen, aux courants traditionnels de l'architecture industrielle précoce accompagnant l'expansion prussienne au XVIII^e siècle.

Elle poursuivit également les courants fonctionnalistes nés sous la République de Weimar. On retrouva dès lors des architectes renommés qui mirent leur talent et/ou leur compétence au service de la politique concentrationnaire, tels Hans Stosberg et Herbert Rimpl. Les approches simplificatrices des années 1920 pour loger un maximum de personnes dans un minimum d'espace, au nom d'une architecture tournée vers le plus grand nombre, fut réinvestie la décennie suivante pour la construction des camps. Quant

à l'organisation interne des camps, elle se voulait très rationnelle, associant la concentration du plus grand nombre et la surveillance la plus efficace.

Pour le plus grand nombre, comme les camps d'Auschwitz, ceux de Bergen Belsen, de Mauthausen ou de Dachau, le plan était orthogonal, les baraques, parallèles, étant distribuées autour de la place d'appel (Auschwitz) ou de part et d'autre d'une vaste allée centrale. Plus rarement, comme à Sachsenhausen, on choisit un plan radial. Avec le plan radial et le plan orthogonal, on retrouve sans surprise les deux grandes options choisies dans le même temps pour l'organisation des villes nouvelles.

Le rapprochement ne s'arrête pas là. De fait, les camps allemands étaient pensés dans leur environnement, dans leurs fonctions (concentration, travail et/ou extermination) avec le plus grand soin.

Prime à l'orthogonal pour les nouvelles installations

Pas de « despotisme industriel soigneusement architecturé » dans la France des camps, pour reprendre la formule de Jean-Louis Cohen sur l'Allemagne. Tout au plus l'ingénieur départemental des Ponts-et-Chaussées. Pourtant on utilisa le plus souvent le plan orthogonal, avec quelques variantes trapézoïdales, du moins quand on construisit *ex nihilo*. Le camp de Gurs était d'une très classique organisation orthogonale. Il s'étirait le long de la route nationale reliant Oloron à Navarrenx, et de part et d'autre d'une voie centrale (longtemps la seule en dur, rappelons-le) parallèle à la route. Le niveau suivant était constitué par les 13 îlots (A à M), entourés chacun de barbelés, chaque îlot comptant trente baraques chacun, à l'exception de deux d'entre eux qui étaient réservés aux Basques espagnols, les services ayant dégagé un large espace faisant office de *plazza mayor*. À l'une des extrémités du camp se trouvaient les services administratifs, à côté de l'un des quatre quartiers des gardiens, eux-mêmes situés aux quatre points cardinaux. À côté des services administratifs et de l'entrée principale se trouvait l'hôpital, mais dans chaque îlot une baraque était consacrée à l'infirmerie. Au-delà des baraques, à l'ouest, un large espace servait en théorie de terrain de sports... quand il n'y avait pas de boue.

Quand le camp était plus petit, on se limitait, très classiquement, à distinguer deux ensembles, l'un réservé aux baraques des internés, l'autre aux services administratifs

(poste de police, gestion, cuisine, infirmerie, administration...). C'était le cas pour les camps de Beaune-la-Rolande (Loiret), de Nexon (Haute-Vienne) ou de Rouillé (Vienne). Ce dernier camp avait pour particularité de se trouver à 50 m de la voie ferrée Poitiers-Niort, ce qui représentait un avantage certain pour l'acheminement des personnes et du ravitaillement mais qui posait un sérieux problème de sécurité. Avant le printemps 1942 on érigea ainsi une palissade de bois au nord du camp permettant de séparer libres et internés. Le camp lui-même était divisé en deux ensembles. Côté internés, au sud de jardins potagers, les dortoirs et réfectoires se répartissaient de part et d'autre d'une allée centrale, la bordure sud étant occupée par les douches et les WC. Séparé du camp des internés par une clôture simple de barbelés, le camp administratif comprenait les baraquements classiques (administration, cuisines, dortoir des gardiens) autour de la même allée qui se prolongeait.

Parmi les camps créés pour l'occasion, on choisit dans certains cas le plan en trapèze, comme à Bram (Aude) ou à Voves (Eure-et-Loir). Le camp de Voves se présentait ainsi comme un trapèze en bordure de la route d'Orléans. La même séparation existait entre quartier des internés et quartier administratif, mais ce dernier se situait de l'autre côté de la route où il formait également un trapèze, plus petit cependant, regroupant les bureaux de l'administration et de la direction, une partie des magasins et le logement du personnel et des gendarmes de garde. En outre des cuisines et autres magasins occupaient une partie du premier camp. Voves comptait 52 baraques, dont 45 dans le grand trapèze (où 22 étaient occupées par les internés). Elles étaient de divers types, certaines en Fibrociment, d'autres en briques, d'autres encore en bois à double ou simple paroi.

Les camps ainsi construits suivaient un plan classique, uniforme, qui se voulait fonctionnel mais dont la fonctionnalité même était fortement contrainte par le manque de temps et de moyens. L'architecte ou l'urbaniste n'avait pas sa place dans une création que n'armait pas un réel projet.

Un seul cas échappe, en partie, à cette conclusion sur les camps érigés *ex nihilo*. Il y avait un réel projet, en effet, derrière la création du camp de Saliers, près d'Arles, seul camp de nomades *stricto sensu* en zone Sud. Dans son rapport du 8 octobre 1942, l'architecte des monuments historiques indiquait que le site avait été volontairement choisi en Camargue pour permettre une meilleure adaptation à la vie sédentaire. La construction elle-même avait voulu respecter le style camarguais, mais également les

traditions nomades, chaque tribu se voyant attribuée en théorie une demeure. On avait pensé à niveler le terrain pour favoriser l'écoulement des eaux et à réaliser, avant l'arrivée des nomades, un réseau de canalisations en ciment permettant l'évacuation de eaux usées. Il y avait bien un projet architectural mais qui n'avait guère à voir, en l'occurrence, avec celui à l'œuvre en Allemagne. Il est vrai que Gilbert Lesage et le Service social des étrangers furent à l'origine de ce projet et nous verrons que l'objectif était davantage de protéger que de concentrer. Il est vrai également que les meilleures intentions ne pouvaient pas aller à l'encontre des réalités : quand les nomades arrivèrent en novembre 1942, il fallut constater que leur nombre dépassait largement les capacités d'accueil telles que pensées à l'origine et que 23 personnes s'entassaient dans des cabanes prévues pour 10 à 12. La baisse des effectifs n'empêcha pas ce qu'il faut bien considérer comme un constat d'échec, à lire les conclusions d'une inspection sanitaire en juillet 1943 : pavillons d'hébergement bien construits, certes, mais sol en terre battue profondément raviné, ce qui le rendait très difficile à entretenir, absence de plafond, ce qui mettait directement en contact avec les parasites et autres animaux, luminosité faible de par des vitres en vitrex opaque et l'absence de lumière électrique, d'où ouverture quasi constante des portes, pas d'installation des eaux usées. Ce dernier point tend à confirmer que le projet n'avait pas été mené à son terme. De fait, le seul cas de construction volontariste appuyée sur une réflexion d'architecte débouchait sur un constat d'échec¹³.

Des bâtiments en partie détournés de leur fonction : des prisons et des casernes

Plus souvent, l'administration se tourna vers les bâtiments existants, à vocation carcérale ou militaire dont la fonction était momentanément détournée. Dans certains cas les aménagements nécessaires étaient marginaux, mais, toujours, créaient des problèmes. Le camp de **Rivesaltes** était destiné à l'origine à servir de centre de transition aux troupes coloniales avant leur acheminement sur le front français. Conçu pour recevoir des hommes mobilisés, il allait accueillir des femmes et des enfants. La rudesse du climat méditerranéen, avec ses grands écarts de température en bordure des Corbières, le froid de la tramontane et la sécheresse chronique rendaient l'internement très dur. Le plan même du camp posait problème, car les bâtiments étaient éparpillés sur une très large étendue (4 km sur 3). De larges espaces vides (impropres à la culture en

raison de la sécheresse) séparaient les îlots et imposaient des déplacements considérables. La contrainte jouait également sur la surveillance qui impliquait un personnel nombreux. La rationalité du camp avait ses règles qui n'étaient pas celles de bâtiments aux fonctions pourtant proches.

Les contraintes pouvaient être plus fortes encore et s'inscrire dans les bâtiments eux-mêmes. Ce fut le cas de forts, citadelles et châteaux comme Fort-Barraux (Isère), Bossuet (Algérie), Gaillon (Eure), Sisteron (Basses-Alpes) ou, un temps, Besançon (Doubs). Ainsi **Fort-Barraux**, érigé en 1597 par le duc de Savoie puis organisé en place forte par Vauban et quelques autres pour protéger Grenoble, avait servi à l'internement d'officiers allemands pendant les guerres de 1870 et de 1914 il. Il servit même à l'automne 1937 pour accueillir des premiers réfugiés espagnols et pendant la « drôle de guerre » des internés administratifs en transit vers le camp de Chibron (dans le Var). Le fort proprement dit, entouré de remparts eux-mêmes bordés de larges douves, formait un ensemble de 26 000 m², dont 15 % de surface bâtie répartie en huit bâtiments. On comprend que les conditions d'existence dans ce fort Vauban n'étaient pas adaptées à l'internement de civils¹⁴.

Dans les casernes, on retrouvait les difficultés nées du décalage entre les catégories concernées. Les civils, hommes et/ou femmes, pour suspects qu'ils apparaissent, ne pouvaient vivre dans les mêmes conditions que des militaires. En outre, compte tenu des besoins des troupes d'occupation pendant la guerre et, à la Libération, des autorités militaires, les casernes disponibles ne furent pas les plus fonctionnelles. Quoiqu'il en soit cela créa toujours des conflits de compétence, surtout en 1944-1945 quand les débuts de l'épuration coïncidaient avec la poursuite de la guerre. Ce fut le cas des **Tourelles**, ancienne caserne d'infanterie coloniale installée boulevard Mortier à Paris. De type « 1889 », la caserne était constituée pour l'essentiel de trois bâtiments bordant, sans se réunir, aux angles, trois côtés de la cour centrale. Latrines, cuisines et infirmerie occupaient des pavillons séparés. En 1942, le centre n'utilisait que deux bâtiments, l'un affecté aux hommes, l'autre aux femmes, le troisième bâtiment étant réservé au Service des prisonniers de guerre. À cette époque, le bâtiment des hommes était entouré d'un réseau de fils de fer barbelé qui, bien que placé à une certaine distance, ne laissait guère de place à la promenade ; un dispositif comparable fut bientôt installé autour du bâtiment des femmes. Les internés étaient donc logés dans les chambrées de la caserne et, le plus souvent, ils ne disposèrent pas de l'espace

réglementé de l'armée (17 m² par personne). Les contraintes de la fonction se retrouvaient encore dans les questions d'hygiène. Très bien installées, les latrines à chasse d'eau de la caserne n'étaient pas accessibles aux internés, au nom de la sécurité : les bâtiments étant adossés au mur d'enceinte, on craignait les évasions. Encore en mai 1942, chacun des deux bâtiments d'internés disposait de trois WC à chasse d'eau, ce qui était très insuffisant ; des latrines à tinettes mobiles avaient donc été disposées entre le bâtiment et l'enceinte barbelée, dans l'espace très étroit où les internés pouvaient se promener. La nuit, une tinette, sorte de vase de nuit collectif, était placé dans chaque dortoir¹⁵. On mesure ici les énormes problèmes nés de la simple adaptation des locaux à la fonction qu'on voulait leur attribuer et aux populations qui devaient y vivre.

Des bâtiments complètement détournés de leur fonction : des HBM et des hangars

Cela se vérifia quand on détourna complètement des locaux de leur destination originelle. Or le cas fut fréquent, surtout pendant la « drôle de guerre » ; il est vrai que les autorités avaient demandé qu'on trouvât au moins un centre de rassemblement dans chaque département. Françoise et Jean-Baptiste Joly ont listé ainsi des anciennes usines (comme la fabrique de chaussures d'Athis, la tannerie d'Orlagues), des hangars (à Vierzon ou à Arandon), des granges ou des fermes (Catus-Cavalier, Villemalard), un moulin (Martinet), des colonies de vacances (Huriel, Ambleteuse), une école (Saint-Jean-de-la-Ruelle) une salle de spectacle (le Fémina-Casino-Variétés à Manosque), etc.¹⁶. Mais tous les exemples cités ici réfèrent à des sites réquisitionnés pour l'occasion et à durée de vie limitée. Il n'en fut pas de même pour nombre d'autres où les conditions d'internement varièrent souvent du tout au tout, en fonction certes des personnes concernées et des objectifs visés mais également en fonction du dispositif des lieux.

Le cas le plus connu est le camp de **Drancy**. À l'origine il s'agissait d'habitations à bon marché (HBM) érigées en bordure de Paris pour résoudre tout ou partie de la crise dramatique du logement née de l'explosion démographique de la banlieue dans l'entre-deux-guerres. Commencés en 1934, les travaux n'étaient pas terminés quand, en 1937, les bâtiments furent loués au ministère de la Guerre pour accueillir la garde républicaine mobile. Après la débâcle, ils servirent, sans surprise, pour garder les prisonniers de guerre, un réseau de fils de fer barbelés ayant alors été mis en place à cet effet par les

autorités allemandes. Le 20 janvier 1941 commença l'histoire du camp. Henri Bloch arriva à Drancy le 12 mars 1942. Dans un témoignage donné peu après la guerre, il en faisait une description précise :

« Le camp de Drancy a la forme d'un grand fer à cheval laissant une cour intérieure en mâchefer d'environ 80 sur 200 m ; sur le côté où se trouvent au rez-de-chaussée tous les services, une galerie couverte permet la circulation ; le plafond de cette galerie forme terrasse au premier étage. Le côté ouvert, avec vue vers l'extérieur, est barré partiellement par les W.C. qui seront doublés ultérieurement.

Les bâtiments ont tous quatre étages, construits en béton avec des éléments standard permettant de faire de la grande série ; chaque chambre comprend deux parties de 8 m sur 8 reliées par un troisième partie de 4 m sur 4 ; la cage de l'escalier de 4 m sur 4 se trouve accolée à cette troisième partie.

Rien n'est achevé, ce sont des bâtiments bruts, particulièrement le plancher où le passage des canalisations électriques a été aménagé ; le cloisonnement des appartements n'a jamais été établi aux différents étages, il n'y a donc qu'une grande chambrée par étage dans laquelle se trouvent des lits en bois à deux étages et un lavabo à sept robinets placé dans la troisième partie. l'ensemble possède le chauffage central.

Tous les locaux du rez-de-chaussée sont occupés par des services : infirmerie, service social, effectifs, poste, colis, direction, prison, cuisines, magasins etc.

[...] La cour [était] divisée en allées limitées par du fil barbelé. Il fallait longer les murs ; on ne pouvait se promener dans les barbelés de la cour qu'à certaines heures pour les occupants d'un escalier donné [...]. Quand les Allemands, sous la direction du capitaine Brunner, éliminèrent la police et la gendarmerie de la direction du camp, en juillet 1943 [cf. *infra*], ils firent transformer entièrement la cour en faisant enlever le barbelé, remplacer le mâchefer par un dallage en béton au pourtour et une pelouse dans la partie centrale, construire un garage pour les autos près des W.C.

Deux longs bâtiments en briques plates rouges ferment le fer à cheval ; le deuxième bâtiment est construit dans le dernier trimestre de 1942 pour faciliter la préparation des départs en déportation »¹⁷

Le cas de la tuilerie-briqueterie des **Milles** est aujourd'hui bien connu, également. Le bâtiment principal se présentait sur trois niveaux, la surface habitable approchant 25 000 m², ouvrant sur une cour de 45 000 m². Fermée depuis 1938 suite à la chute des cours et à l'impossibilité de remplacer une « mouleuse », machine centrale du dispositif, l'entreprise, et donc les bâtiments et le terrain, appartenaient à la Société des Tuileries de la Méditerranée quand le tout fut réquisitionné par les militaires, le 2 septembre 1941 et ce furent quelque 200 militaires (le 4^e Bataillon du 156^e régiment régional) qui investirent, les premiers, les lieux. Il servit alors pour l'internement des « ressortissants des puissances ennemies », puis connut divers statuts jusqu'à sa fermeture en mars 1943 et sa restitution à sa fonction originelle.

Dans les débuts du camp, les officiers logèrent au village des Milles, les sous-officiers dans l'ancien atelier d'électricité de la tuilerie et les hommes de troupes dans les ateliers, couchant à même le sol ou sur des paillasses reposant sur des planches. En cela,

ces derniers n'eurent pas de meilleur sort que les internés. Urgence et site obligent, ils installèrent des barbelés en catastrophe, au point, le plus souvent, de les enrouler autour des piquets au lieu de les fixer, ce qui rendit cette barrière bien perméable. À son entrée, l'interné passait devant le poste de police puis, après avoir traversé une cour balayée souvent par le mistral, il passait au bureau des entrées. Alors, comme le rapporte André Fontaine,

« l'interné nouvel arrivé fait connaissance avec son lieu d'hébergement, la tuilerie. Déception. Volets clos, chacun erre dans la pénombre ou l'obscurité, soulevant des nuages de poussière sur ses pas. Des couloirs sombres longeant les rangées de fours, remplis de tuiles non cuites. Des séchoirs en lattes sont également pleins de tuiles jaunes à cuire. Le sol en terre battue, tout à trous et à bosses, est bien entendu d'une saleté indescriptible, bien que recouvert de paille déliée, vite habitée de myriades de puces, de punaises et, à certaines périodes, de poux »¹⁸.

Le premier étage est un vaste carré de 70 m de côté, auquel on accède par une échelle de meunier. Les volets cachaient les ouvertures, et les vitres, au-dessus, étaient peintes en bleu, pour la défense passive. Mais, surtout, la poussière était omniprésente, dedans, dehors soulevée par le mistral, partout insupportable. Au début il fallait chercher l'eau potable à une source située à l'extérieur du camp. Rien n'était donc adapté à l'organisation minimale de la vie internementale.

Moins connue, l'utilisation de l'ancienne forge de minerai de fer de **Moisdon-la-Rivière** (Loire-Inférieure) s'avéra plus problématique encore. À l'ouverture du camp, en novembre 1940, il s'agissait de répondre dans l'urgence à la demande des autorités allemandes de voir interner tous les nomades de zone occupée. On ne comprend guère les raisons qui poussèrent à choisir ce site si ce ne furent la considération dans laquelle on tenait la population visée et le simple fait que le lieu était disponible. En effet les nomades furent logés soit dans leurs roulottes, soit dans des bâtiments en dur, très haut de plafond cependant ce qui rendait le chauffage pratiquement impossible. Un hangar, ouvert au vent et au froid, faisait fonction de réfectoire. La situation fut telle qu'après quelques mois, au plus froid de l'hiver, les nomades furent transférés au camp de Châteaubriant (Choisel), libéré des prisonniers de guerre dirigés vers l'Allemagne. Comme ce dernier camp fut bientôt destiné à accueillir des « politiques », on programma le retour des nomades à Moisdon. On fit bien quelques aménagements avec, en particulier, l'érection de quelques baraques mal chauffées et l'aménagement d'un lavoir dans la partie haute du ruisseau qui inondait régulièrement la place centrale, l'écoulement des eaux étant, plus généralement, mal assuré sur un sol imperméable. La conclusion du Dr Aujaleu, inspecteur général de la Santé et de l'Assistance, était sans

appel à l'issue de sa visite en mars 1942 : il fallait évacuer ce camp. Déjà prévue, la chose fut faite le mois suivant¹⁹.

LES BARAQUES

La diversité des sites se retrouva dans les lieux d'hébergement. Dans la mesure où, souvent, on utilisa des installations existantes, les contraintes du lieu s'imposaient, qu'il s'agît des bâtiments de la tuilerie des Milles ou des chambrées de Drancy. Mais dès qu'il fallut construire du neuf, sauf exception, on se référa à un modèle unique, la baraque de type Adrian, modèle qui fut testé pendant la Première Guerre mondiale et reprise à grande échelle dès le printemps 1939 pour le camp de Gurs²⁰.

En coupe, l'intérieur se présentait comme un rectangle de 4 m de long sur 2 m 50 de haut, le faîtage se trouvant encore 90 cm au dessus. Mais, de l'extérieur, l'allure oblique était donnée par de longs bat-flanc qui donnaient encore 1 m de large de chaque côté. Il s'agissait d'offrir une meilleure résistance aux aléas climatiques. Les murs et les toits étaient construits en cloisons de voliges simples de 13 mm d'épaisseur, clouées directement sur la charpente, histoire de faire des économies. Comme les panneaux étaient juxtaposés, nombre d'interstices laissaient passer le vent, la pluie et le froid. Pour pallier l'inconvénient, on recouvrait l'ensemble de carton bitumé, mais sous les assauts du vent, souvent, le carton se déchirait.

À l'intérieur, les baraques étaient divisées en 31 fermes, elles-mêmes distantes de 70 cm les unes des autres, ce qui permettait le logement théorique de quelque 60 personnes disposant, chacune, de 2,4 m². Les contraintes économiques, la pression de l'urgence et, on l'a vu, une mauvaise estimation de la durée se combinent pour expliquer les difficultés de la vie dans ces baraques construites à marche forcée. Ainsi, à Gurs, il n'y avait pas de fenêtre mais six lucarnes de bois qu'il fallait soulever pour laisser entrer la lumière mais aussi le vent et le froid, d'autant qu'il fallut attendre septembre 1939 pour qu'on installât trois ampoules de trop faible voltage dans les chambres (et encore l'électricité était-elle coupée dans la journée). Ce n'est qu'à l'automne 1940 qu'apparut le vitrex en lieu et place des lucarnes de bois, et il fallut attendre la fin de 1942 pour que ce vitrex soit remplacé par des carreaux de verre.

Problème de lumière donc, mais également problème de chauffage : en novembre 1940 seulement, chaque baraque put disposer d'un poêle à bois et à charbon, à l'efficacité très limitée. En outre on retrouve la logique infernale de l'internement en situation de crise : pour se chauffer il fallait du bois ; or le manque de matière première imposait de sévères restrictions et suscitait le pillage de tout le bois qui pouvait traîner au camp, ce qui ne pouvait qu'accroître les difficultés de la vie quotidienne au-delà d'une amélioration temporaire pour certains.

Enfin, l'aménagement intérieur était réduit au strict minimum, au moins à Gurs. On n'avait ainsi prévu ni table, ni châlit et chacun devait se débrouiller pour se définir un espace à soi avec un peu de confort. Les paillasses résistaient difficilement à l'humidité ambiante et seul leur remplacement comme en mai 1939 ou en décembre 1940 permit de revenir à une situation plus saine.

Quand le camp n'avait pas été érigé à l'origine pour les internés, la situation était en général moins grave, mais elle était loin d'être satisfaisante. Dans l'échelle de qualité, il est évident que les bâtiments en dur construits pour accueillir des ouvriers repliés, comme au Récébédou, offraient les meilleures garanties. Mais toutes les baraques en bois construites, en général, dans l'urgence, posaient problème.

LES PROBLEMES MAJEURS POSES PAR L'AMENAGEMENT INTERIEUR

Le climat et le sol

Un climat très humide associé à un terrain imperméable rendait la vie impossible, comme on l'a vu aux Rochères (Meslay-du-Maine) ou à Moisdon-la-Rivière. Il était pourtant évident qu'à cumuler région pluvieuse, sol imperméable et population importante internée sur un espace limité, on ne devait pas être surpris du résultat. C'est ce que constate le chef de Saint-Paul d'Eyjeaux, où fut construit un camp par le service des Ponts et Chaussées de la Haute-Vienne sur décision du préfet du 30 octobre 1940. Le 23 janvier 1941 il dressait un état de la voirie à l'intérieur du camp : il ne pouvait que mettre en parallèle les allées et venues des quelque 600 personnes qui vivaient alors au camp et la nature argileuse du terrain sur une profondeur de deux mètres. À ce jour,

l'empierrement n'avait été réalisé que sur l'allée centrale et trois chemins. Pour le reste, ce n'était que boue gluante et collante. En cette fin janvier la situation était d'autant plus grave que le dégel succédait à un hiver très rude : il était pratiquement impossible de circuler à l'intérieur du camp et, pour atteindre les WC, gardiens et internés rencontraient sur leur chemin une épaisseur de boue de 20 à 25 cm. Erreur des Ponts-et-Chaussées sans doute, dans la mesure où ces WC se trouvaient dans la partie basse du camp, toujours marécageuse en cette saison. À la suite du rapport du directeur, d'importants travaux furent effectués au printemps de 1941 et, à nouveau, au début de 1942, mais on n'arriva jamais à résoudre complètement ce problème²¹. L'empierrement ne résout pas tout : on apprend ainsi de la bouche du chef de bureau en charge des camps au sein de la préfecture du Loiret qu'un empierrement de fond avait bien été exécuté à Beaune-la-Rolande avant le printemps 1942 mais qu'il avait été littéralement aspiré par le fond, compte tenu du sous-sol argilo-calcaire. Alors une nouvelle commande de 200 tonnes de pierres avait été passée par l'architecte départemental, tandis que des jardins et des pelouses avaient été tracés. « Nous ne pourrions, néanmoins, jamais obtenir à Beaune que la boue disparaisse entièrement »²².

Mais un climat et un terrain secs pouvaient poser autant de problèmes. La vie des internés de Rivesaltes, dans les Pyrénées-Orientales, fut ainsi rendue difficile par le climat méditerranéen très rude qui caractérise le site. On relève déjà d'importants écarts de températures, jusqu'à 20 degrés dans la même journée. En outre la tramontane, violente et froide, souffle plus de 100 jours par an jusqu'à 120 km à l'heure, ce qui ne fut pas sans causer de graves dégâts aux toitures et aux vitrages. Enfin la sécheresse rendait impropre à la culture les larges espaces qui séparaient les îlots. L'été c'est la chaleur qui est insupportable. Là encore la destination du camp doit être prise en compte : puisqu'il s'agissait à l'origine de l'armée, on pouvait imaginer que la rudesse du lieu avait sa place dans l'instruction militaire. Mais quand le camp fut ouvert au début de 1941, il fallait désengorger les camps du midi et permettre à des familles de connaître, enfin, des conditions acceptables d'internement. Très vite ils furent plus de 2 000 hommes, femmes et enfants à vivre dans ce nouveau lieu. À l'été 1942 il fut même prévu un temps de le transformer en camp de transit pour tous les Juifs raflés de zone Sud vers Drancy et Auschwitz.

On mesure à cet exemple comment, dans des proportions diverses, jouaient cumulativement les conditions naturelles, la destination de la construction et la construction elle-même.

La question de l'eau fut partout présente, mais elle se posa d'évidence avec plus d'acuité dans les régions arides du sud. Les camps des Pyrénées-Orientales partagèrent ce triste privilège. La pollution des eaux représentait un véritable péril, étant cause de dysenterie et de typhoïde. Façon de limiter ses conséquences à défaut de pouvoir résoudre le problème, on lança bien une campagne de vaccination contre la typhoïde ; encore cela ne pouvait concerner les très jeunes enfants, les vieillards et... les cachectiques ou « malades de la faim », doublement victimes de l'internement²³.

La hantise de l'hygiène

Le Secours suisse comme les autres œuvres d'entraide réunies au sein d'un comité de coordination, dit comité de Nîmes, mis en place à l'automne 1940 en zone Sud, alertèrent régulièrement les autorités administratives. Une commission d'hygiène fut même instituée dès l'origine sous la direction du docteur Weill. C'est le même qui, peu après la Libération, publia le premier ouvrage sur les camps d'internement en France, un ouvrage qui, par bien des aspects, demeure une référence²⁴. À la réunion du comité du 31 octobre 1941, il présenta un long rapport où il évoqua la pollution des eaux à Rivesaltes. Il mettait également en évidence cette autre obsession dramatique de la vie concentrationnaire : les WC. « Le bas ventre tire à lui l'esprit qui voudrait s'élever au-dessus de la condition présente », écrira Jean-Jacques Bernard à la Libération²⁵. Weill dressait un bilan sur l'ensemble des camps de zone Sud :

« À Noé et Récébédou, le tout-à-l'égout est installé. Des fosses septiques existent à Vernet. Partout ailleurs le système de tinettes a été adopté, comprenant un grand nombre d'inconvénients. Les vidanges se font d'une manière satisfaisante, mais dans les derniers temps le manque d'essence et de moyens de locomotion en ont ralenti considérablement le rythme dans quelques camps. L'absence de compartiments, de couvercles protégeant les tinettes, de treillis métalliques protégeant les niches à tinettes, compromettent sérieusement la situation hygiénique. La mauvaise odeur est très sensible dans les camps, notamment vers le soir. Les moustiques et les mouches pullulent ; par gros vent, les particules fécales sont projetées dans le camp. L'inconvénient de ces installations est encore augmenté à Rivesaltes par la situation des WC au milieu des îlots. L'état de ces

WC à tinette laisse à désirer. Dans quelques camps les urines s'écoulent dans des fosses ouvertes. »²⁶

Le manque d'hygiène, c'était aussi, partout ou presque, souvent ou toujours, les poux, les punaises ou autre vermine. L'invasion des poux est un thème récurrent de la littérature sur les camps.

Mais, même quand les étuves existaient, la question n'était pas résolue. Tel était le cas à Beaune-la-Rolande et à Pithiviers où, pour répondre au rapport du directeur régional à la Santé et à l'Assistance venu visiter les camps en mars 1942, l'homme chargé de suivre les camps à la préfecture précisait le problème : si les internés pouvaient disposer de vêtements de rechange pendant la sulfuration de leurs vêtements de drap et l'ébouillantage de leur linge personnel, les poux disparaîtraient rapidement. Malheureusement il était impossible d'obtenir des vêtements et du linge de rechange. Les demandes faites au ministère restaient sans suite²⁷.

Il est clair, enfin, que la situation, dramatique toujours, variait en fonction des populations internées. Ainsi la question de l'hygiène hantait les responsables des camps de nomades. Tous les rapports, à tous les échelons de la hiérarchie, insistaient sur l'ampleur du phénomène : « Tous ces romanichels vivent dans la plus grande saleté, qu'il s'agisse du corps, des vêtements, de la literie ou du logement. 4/5^e d'entre eux sont couverts de poux », écrivait en mars 1942 l'Inspecteur général de la Santé Aujaleu de passage à Moisdon en mars 1942. Le soin que les autorités françaises prirent toujours à ne pas s'occuper des camps de nomades et donc à multiplier les difficultés de ravitaillement, les stéréotypes qui nourrissaient le rejet de ces populations qui, par ailleurs, étaient très peu soutenues par les œuvres d'entraide sont autant de facteurs à prendre en compte. Il y avait également le mode de vie de ces nomades en parfaite contradiction avec les contraintes qui pesaient sur eux. Toujours disposé à souligner les insuffisances des installations pour essayer d'améliorer la situation, Aujaleu montrait dans son rapport du 9 mars 1942 sur le camp de Moisdon les limites d'une volonté pédagogique que partagèrent, temporairement, certains chefs de camps :

« Toute appréciation sur les conditions d'hygiène réalisée au camp de Moisdon doit tenir compte du fait que ce camp est réservé à des romanichels ; c'est-à-dire à une population traditionnellement dépourvue de sens moral, indisciplinée et sale, qui refuse de se plier aux règles les plus élémentaires d'hygiène individuelle et collective. Ceci posé, il n'en reste pas moins que les installations du camp sont par trop sommaires et devraient être améliorées ».²⁸

Chapitre 6

Le camp dans son environnement

Constructions, aménagements, hygiène : l'affaire était certes d'abord politique ; mais une fois la décision prise, que la conjoncture et ses contraintes y prennent une part majeure ou secondaire, se posait irrémédiablement la question des moyens dégagés par l'État. Si le volet dépenses était seul concerné dans le budget de l'État, il en allait différemment à l'échelon local ou régional. C'est donc aux divers échelons qu'il faut tenter de mesurer l'impact des camps. Il ne peut être sans conséquence, exemple parmi d'autres, que s'installât en quelques semaines à proximité de Gurs l'équivalent de la troisième ville du département des Basses-Pyrénées. Cela impliquait d'importantes dépenses de l'État, mais également l'organisation complexe du ravitaillement, l'association de nombreuses entreprises locales et régionales et l'utilisation de la main-d'œuvre internée dans le camp et à l'extérieur.

LES FINANCES PUBLIQUES

Les documents que nous avons pu repérer et exploiter ne permettent pas de se faire une idée d'ensemble du poids réel des camps sur la comptabilité publique. L'essentiel des dépenses fut toujours constitué par les dépenses d'hébergement et d'entretien des internés et par les traitements et indemnités de la garde. L'aménagement des camps immobilisait toujours une somme non négligeable, qui variait cependant avec le temps ; on imagine aisément qu'il fallut investir d'importantes sommes en 1939 alors que la remise à neuf ou le remplacement de baraques dans les mêmes lieux les années suivantes étaient moins pesantes.

Pour la première période, celle de l'accueil des réfugiés espagnols, nous pouvons nous appuyer sur le seul exemple de Bram pour mesurer l'importance de la contribution fournie par le budget de l'État. On dispose d'un état des dépenses effectuées du 5 février 1939 au 30 septembre 1940 ; sans reprendre la nomenclature budgétaire il en suit les grandes lignes, ce qui donne une idée de l'importance des dépenses :

Installation du camp	2 998 684 F
Aménagement et matériel	1 163 242 F
<i>sous-total</i>	<i>4 161 926 F</i>
Nourriture et vêtements	15 680 505 F
Transports	1 401 010 F
<i>TOTAL</i>	<i>21 243 441 F</i>

À titre indicatif, en octobre 1940, le salaire d'un gardien civil du même camp variait entre 1 000 et 1 100 F, tandis que l'État allouait une somme de 11F50 par tête et par jour pour l'alimentation des internés²⁹.

Les données sur l'année 1941 sont peut-être les plus complètes et les plus fiables puisqu'une note rétrospective de juillet 1942 indique les crédits effectivement employés, soit un total de quelque 256 millions de francs. Sur ce total qui n'est pas indiqué dans la note dans la mesure où quelques chapitres marginaux sont absents, l'hébergement et l'entretien des internés (LJ) compte pour 60 %, traitements et indemnités (LA et LB) pour 17,5 %, l'aménagement des camps (LG) pour 17,5 %.

Emploi effectif de crédits en 1941:

Traitements	39 792 578,90
Indemnités	5 377 532,00
Aménagement des camps	44 554 369,80
Hébergement et entretien des internés	153 984 873,00
Transport des internés	7 634 285,45
Habillement, équipement, armement	5 211 206,00

La comparaison avec les prévisions budgétaires permet d'alerter tout analyste sur le type de document qu'il a en main, puisqu'un document daté du 22 novembre 1940 laisse apparaître un différentiel de 50 %.

Cela amène à lire avec précaution le tableau de la dotation budgétaire de 1942 et des crédits demandés au même moment pour 1943.

chapitres	dotation en 1942	crédits demandés pour 1943
LA (traitements)	85 400 300	91 072 320
LB (indemnités)	29 626 400	32 961 776
LE (frais de déplacement)	250 000	150 000
LF (frais de déménagement)	500 000	1 500 000
LG (aménagement et entretien des camps)	14 000 000	30 000 000
LH (corps des agents de surv. ligne de démarcation)	4 000 000	4 210 000
LI (secours aux familles)	30 000 000	38 400 000
LJ (dépenses d'hébergement et d'entretien des internés)	285 000 000	250 000 000
LK (transport des internés)	3 000 000	6 000 000
Totaux	469 776 700	472 294 096

La note, datée du 20 juillet 1942, ne prend pas en compte la nouvelle phase de l'histoire des camps d'internement avec la mise en œuvre de la solution finale en France. La différence entre les dépenses de 1941 et les dotations de 1942 n'en est pas moins très sensible, alors même que le nombre d'internés avait baissé de façon spectaculaire depuis le pic de décembre 1940. Compte tenu des seuls chapitres présents dans les deux tableaux, cela représente une hausse de 63 %. Pour les prévisions de 1943, les services s'appuyaient sur l'effectif au moment de la note, soit 21 000 internés dont 16 000 en zone occupée. Dans la mesure où les frais d'entretien des personnes internées sur l'ordre des autorités d'occupation étaient, depuis une note des Finances de mai 1942, imputables au compte 38 05 (remboursement des frais d'occupation), l'effectif maximum évalué à 55 000 internés pour l'année 1942 devait pouvoir être réduit dans d'importantes proportions.

Le chapitre de l'aménagement des camps (LG) devait connaître une augmentation pour compenser l'évacuation d'un certain nombre, pour des raisons de police ou d'hygiène ou à la demande des autorités d'occupation. Trois nouveaux camps avaient ainsi vu le jour au premier semestre 1942, à Brens, Vitry-le-François et Voves. C'est du moins ce qui fut alors avancé, car finalement Vitry-le-François ne fut pas ouvert.

Le calcul des secours aux familles tenait compte, d'une part, de l'élévation du taux des allocations fixé par décret à 400 F par famille et par mois depuis le 9 avril 1942, d'autre part, du transfert d'une partie des dépenses sur le compte 38 05. L'administration tablait donc sur 8 000 familles à aider, soit 38 400 000 F.

Comme indiqué ci-dessus l'Intérieur tablait sur 40 000 internés, contre 55 000 en 1942. Alors que la prime journalière d'entretien (LJ) était fixée à 14F20 en 1942, il fallait compter sur 17 F en 1943, soit environ 250 millions.

Une autre note de l'Intérieur permet de compléter le tableau à partir d'un état par camp et par chapitre des crédits ouverts pour les neuf premiers mois de l'année 1942. L'absence de Drancy, de Beaune-la-Rolande ou des camps de nomades tient au fait que les internés y étaient tous à la demande des autorités allemandes. Si l'on compare colonne par colonne, en pourcentage, avec les crédits effectivement dépensés en 1941, on constate une modification sensible de la contribution des divers chapitres : l'hébergement et l'entretien des internés ne comptaient plus que pour 51 % (contre 60) et l'aménagement des camps pour 8 % (contre 17,5), à l'inverse des traitements et indemnités qui atteignaient 36 % (contre 17,5).

Une simple règle de trois permet d'estimer la dépense à 185 millions sur l'année (15,4 millions par mois), soit bien loin de la dotation fixée à 470 millions, mais également des 256 millions effectivement dépensés en 1941. L'accord comptable qui permit de faire passer une partie des charges sur les frais d'occupation y fut certainement pour beaucoup ; il faut également en chercher la cause dans un changement de statut de l'internement dans la politique de Vichy.

Le tableau permet enfin de mesurer le poids des grands camps et des structures spéciales : Gurs et Rivesaltes, puis Le Vernet, les Milles, les deux camps-hôpitaux de Noé et Récébédou, et les deux grands camps de politiques Saint-Sulpice-la-Pointe et Saint-Paul-d'Eyjaux, tous situés en zone non occupée.

On peut imaginer que le comité budgétaire ne se priva pas, au vu de ces chiffres, de revoir le budget 1943. Si l'on n'a pu en trouver la confirmation, une note du 1^{er} juillet 1944, soit trois semaines après le débarquement allié en Normandie, ne manque pas d'intérêt. L'inspection et l'administration générales des camps d'internement y présentaient leurs prévisions budgétaires pour l'année suivante, comme chaque année à pareille époque. Si ce n'est que les circonstances appelaient une réflexion particulière. Ce qui fut fait pour aboutir à la classique demande d'augmentation sensible des dotations. Les raisons invoquées laissent à penser que l'administration comptait effectivement avec les suites de la Libération :

« L'effectif actuel est d'environ 8 000. Cependant, en prévision des événements qui risquent de se produire dans les mois à venir et des internements qui en découleront, il paraît prudent de tabler sur un effectif de 30 000 internés ».

L'administration des camps préparait donc la transition, même si elle pêcha, en l'occurrence, par sous-estimation de l'épuration. On ne disposait pas des chiffres réels pour 1944 et l'on peut penser que l'explosion de l'internement administratif à l'automne, mais également la répartition très floue des charges budgétaires entre les administrations (avec, par exemple, l'utilisation de prisons pour l'internement administratif), en rendrait l'exploitation bien difficile.

Toute comparaison d'une année sur l'autre doit tenir compte du pouvoir d'achat du franc qui s'est fortement dégradé dans la période : si l'on part d'une base 100 en 1938, l'indice se trouve à 0.79 en 1940, 0.68 en 1941, 0.56 en 1942, 0.45 en 1943, 0.37 en 1944, 0.25 en 1945 et 0.16 en 1946³⁰.

LE RAVITAILLEMENT DES CAMPS

L'administration centrale était donc constamment confrontée à des difficultés budgétaires qui interdisaient une amélioration des conditions d'internement et limitaient les vocations de gardiennage compte tenu des salaires de misère qui étaient proposés. Elle était également confrontée à l'obstacle irréductible que constituèrent l'organisation du ravitaillement et les contraintes d'une économie administrée.

Une administration très lourde

Les premières restrictions apparurent dès la « drôle de guerre », mais celles que la France connut les années suivantes furent d'une toute autre ampleur. De fait, si l'alimentation ne fut pas toujours suffisante dans les camps d'Espagnols ou d'Austro-allemands, l'intendance militaire qui, le plus souvent, se chargeait du ravitaillement, ne rencontra pas les obstacles auxquels fut confrontée l'administration civile qui prit le relais à la fin de 1940. De même l'Armée et les Ponts et Chaussées disposaient sans grande difficulté des matières premières nécessaires à l'aménagement des camps. Avec

le temps des restrictions vint le temps de l'économie administrée. Qu'ils fussent poussés par une conviction réelle ou par les contraintes de la conjoncture les nouveaux gouvernants mirent sur pied une administration du contrôle et de la répartition qui enfla avec les années au point qu'à la Libération, tout en s'inscrivant d'une certaine façon, mais dans d'autres cadres, dans une perspective dirigiste, on n'eut de cesse de dégonfler ces structures, au moins à partir de 1946. Pour ce qui concerne le ravitaillement des camps, deux ministères de tutelle avaient une responsabilité particulière. Du nouveau ministère de la Production industrielle dépendait l'Office central de répartition des produits industriels, créé le 10 septembre 1940. Il déterminait la distribution des combustibles et des produits de base (fontes-fers-aciers, métaux non ferreux, textiles etc.) et par là même la capacité des entreprises locales et régionales à répondre à la demande des chefs de camp et des préfets. Pour les grands choix sur tout le territoire et dans le détail en zone occupée, l'OCRPI était sous le contrôle étroit des Allemands. Trois facteurs rendirent très rapidement la situation critique : la pénurie des ressources, les ponctions allemandes et la difficulté des branches peu concentrées à assurer une sous-répartition (ainsi dans les textiles et le bois).

L'administration fut tout aussi lourde dans le contrôle des produits alimentaires. Le ravitaillement général avait été réorganisé sous la tutelle d'un secrétariat d'État spécifique, rattaché ou non au ministère de l'Agriculture. Le contrôle s'appesantit en août 1941 avec la mise en place de répartiteurs régionaux et départementaux. Nouvelle étape décisive, la loi du 23 octobre 1941 remplaça les bureaux nationaux de répartition par des comités centraux du Ravitaillement et des groupements nationaux d'achat. Pour accroître l'emprise de l'administration elle remplaça également les divers groupements départementaux de répartition par un groupement unique d'achat qui se trouvait sous la tutelle du directeur départemental du Ravitaillement. Trois produits essentiels échappèrent à cette structure : les produits laitiers, les céréales et la viande ; dans les trois cas cependant l'emprise se fit très forte, en particulier dans la désignation des responsables de structures restées officiellement interprofessionnelles. Mais, déjà, cette politique était compromise par le développement du marché noir et l'impossibilité même de respecter les rations autorisées. Bien que toujours compressée, la demande autorisée était constamment supérieure à l'offre. On imagine la tournure que prit un tel phénomène là où se trouvaient de fortes concentrations d'internés³¹.

Le temps des cartes et des tickets, pour les camps aussi

Pour obtenir des produits alimentaires en quantités suffisantes, l'administration des camps était donc confrontée à des procédures extrêmement lourdes qui variaient cependant suivant que les denrées fussent contingentées ou non. Qui disait denrées contingentées disait cartes d'alimentation et tickets. Mais jusqu'à l'été 1942 la situation varia d'un camp à l'autre. Tel appliquait ainsi le droit commun à ses internés, à savoir la catégorie A des adultes qui ne travaillent pas, tel autre la catégorie T des ouvriers des chantiers, femmes enceintes ou allaitant. Tel autre, notamment en zone occupée (hormis les camps de nomades), se calquait sur le régime de l'administration pénitentiaire autrement plus favorisé. Le mode d'utilisation des tickets et des cartes venait accroître les difficultés. S'imposait donc à l'administration une uniformisation : le 19 août 1942, le ministre-secrétaire d'État à l'Agriculture et au Ravitaillement précisait dans une circulaire aux Préfets régionaux les règles qu'il souhaitait voir suivre.

Tout nouvel interné devait se présenter au camp muni de sa carte d'alimentation, de la feuille semestrielle de coupons qui y était attachée et de ses feuilles de tickets d'alimentation. Carte et feuille semestrielle devaient être conservées au camp, tandis que les feuilles de tickets étaient annulées et adressées à la mairie de la commune du camp. La subsistance des rationnaires était assurée au moyen de tickets délivrés par la mairie de la commune sur la base de la catégorie A (sauf exception). Chaque mois la direction du camp adressait ses demandes à la Direction de l'Intendance.

Le drame c'est que dans les faits les chefs de camp eurent effectivement à surmonter ce type d'obstacles. Le 7 juillet 1942, le chef du camp de Pithiviers expliquait dans un long rapport l'organisation administrative du ravitaillement. Le pain, les légumes secs, les matières grasses, le fromage, les confitures, la viande, les pâtes alimentaires, le charbon étaient attribués au camp par bons d'approvisionnement établis par la direction départementale du Ravitaillement général. Quant au sucre, au chocolat, au café et au savon, ils étaient perçus contre remise de tickets de la carte semestrielle d'alimentation, mais comme ces denrées étaient très rares, les fournisseurs devaient s'adresser à des grossistes habitant d'autres départements ... pour lesquels les bons d'approvisionnement établis par le service du Ravitaillement du Loiret n'étaient pas valables.

Dans le détail, on mesure plus encore l'ampleur des difficultés : le ravitaillement en pain posait le moins de problèmes, la demande étant répartie entre les divers boulangers de la localité, mais les allocations de farine leur étaient accordées contre remise de bons d'approvisionnement établis par le Ravitaillement général ; les quantités de pommes de terre étaient déterminées par le Bureau des pommes de terre du Ravitaillement général qui donnait ses instructions aux deux répartiteurs qui les livraient ; pour les légumes secs, seules des allocations exceptionnelles étaient organisées par le service du Ravitaillement général mais, précisait le chef du camp lui-même, « sur des stocks avariés à consommer d'urgence » ; les rations de sucre et de café étaient perçues chez un grossiste de la localité contre remise préalable des tickets 2 et 3 de la feuille semestrielle d'alimentation ; pour obtenir des matières grasses, il fallait des bons d'approvisionnement établis par le service compétent du Ravitaillement général, le beurre étant fourni par une laiterie de Pithiviers mais la margarine et l'huile chez un grossiste désigné par le Ravitaillement général ; on se fournissait en savon chez un grossiste de Pithiviers contre remise des tickets des cartes de savon ; la viande était distribuée par l'abattoir municipal d'après les instructions données par le groupement de répartition des viandes ; il y avait du lait de la Laiterie coopérative mais sur présentation des cartes de lait des internés malades ; le tabac venait de l'entrepôt de Pithiviers mais là sur présentation d'un bon de perception délivré par le directeur des contributions indirectes en fonction du nombre d'internés ; les livraisons de charbon étaient effectuées chaque mois par les commerçants de Pithiviers contre remise d'un bon de déblocage établi par le bureau départemental des charbons.

Il ne suffisait pas au gestionnaire, et pour les seules denrées contingentées, de suivre ces multiples pistes pour tenter de ravitailler le camp. Chaque fin de mois, il devait adresser au directeur départemental du Ravitaillement général un état dit n°1, les tickets 1 et 6 de la feuille semestrielle d'alimentation étant collés sur des feuilles « modèle 11bis » afin de justifier l'effectif indiqué sur l'état. Or cet état n°1 devait indiquer, par catégorie, les mouvements de l'effectif au cours du mois écoulé, l'effectif à la fin du mois, les mouvements prévus pour le mois à venir. Mais il devait également fournir un état modèle n°2 pour chaque nature des denrées, un état modèle n°3 précisant le nombre d'internés bénéficiant d'un régime spécial doublé d'un état nominatif du médecin chef venant avaliser ce dernier chiffre. En possession de toutes ces données, le directeur départemental du Ravitaillement général faisait établir la quantité de chacune

des denrées contingentées et envoyait au gestionnaire les bons d'approvisionnement correspondants. Dès qu'il recevait ces bons, le gestionnaire ouvrait un compte particulier pour chacun des fournisseurs et affectait à chacun des comptes la valeur des bons. À chaque livraison d'un fournisseur, son compte était amputé d'autant et, à la fin du mois, le gestionnaire lui adressait un extrait des opérations, le solde créditeur, le cas échéant, étant reporté sur le mois suivant.

Le camp de Saint-Sulpice-la-Pointe, en zone Sud, nous fournit un autre exemple de la lourdeur administrative. Jusqu'en septembre 1942, les autorités du camp se fournissaient en tabac auprès des deux buralistes de la localité. Les premières profitaient de cette proximité des fournisseurs et des possibilités d'ajustement au plus près de la demande. Les derniers ne pouvaient que se satisfaire d'une telle manne. Le 29 septembre 1942, une circulaire de la direction générale des contributions indirectes changea les règles. Dès lors l'Entrepôt des tabacs était le seul habilité à fournir le camp. Mais comme il se trouvait à Lavaur, soit à 15 km de Saint-Sulpice, il fallait assurer le transport, en temps de pénurie d'essence. L'obligation d'un rythme mensuel imposait un stockage. Le camp ne disposait pas d'un local approprié. En outre, la charge était lourde pour la trésorerie du camp qui devait immobiliser en permanence 24 000 F de tabac qui ne pouvaient être récupérés que par décades auprès des internés. Enfin on ne pouvait plus s'adapter à la fluctuation des effectifs³².

Des difficultés pour obtenir des produits non contingentés

Le gestionnaire pouvait espérer davantage de souplesse pour obtenir des produits non contingentés, essentiellement des fruits et des légumes. Aux dires des services de la Santé, ce complément était vital puisqu'au printemps 1942 les produits contingentés comptaient pour à peine plus de 1 000 calories par jour et par personne en zone occupée, condamnant à la cachexie (ou « maladie de la faim »). Dès lors la plus ou moins grande richesse des régions environnantes faisait souvent la différence. S'y ajoutait, sans conteste, la plus ou moins grande habileté du gestionnaire, confronté là encore à de nombreux obstacles.

En 1941, il était attribué 11F50 par jour et par interné pour l'achat des denrées ; sachant que 3F suffisaient en moyenne pour les denrées contingentées, il restait 8F50

pour les denrées non contingentées. Par tête la somme n'était pas élevée, mais pour les camps d'une certaine importance, le gestionnaire disposait, au total et par jour, d'une somme telle qu'il lui était des plus difficile d'obtenir des produits à hauteur. Jusqu'au second semestre 1941, il pouvait s'adresser aux producteurs locaux, mais une nouvelle réglementation imposa de passer par des grossistes qui, par ailleurs, avaient à fournir la population. Pour faire face à la lourdeur de la charge, les grossistes réservaient aux camps les denrées de qualité inférieure qu'ils savaient avoir du mal à pouvoir placer dans la population. Le mois suivant le directeur du personnel et de l'administration de la Police écrivait lui-même au secrétaire d'État au Ravitaillement, au nom du secrétaire général à la Police, pour s'inquiéter de la situation : avec le système des grossistes, le camp de Sisteron n'avait perçu en février 1942 que l'équivalent d'un plat de légumes par semaine, celui des Milles un kilo par rationnaire pour le mois et à Gurs, les achats avaient été réduits à rien³³.

Dans les régions peu productrices, les demandes des camps participaient de la raréfaction des produits et de la montée des prix. Les difficultés y devenaient insurmontables car il fallait obtenir l'autorisation de s'adresser au-delà de la zone officiellement délimitée ; mais en ce cas les grossistes se trouvaient en concurrence et, en outre, l'accroissement des distances impliquait une augmentation sensible du coût. Dès lors la somme disponible pour l'achat des produits non contingentés devenait insuffisante compte tenu des tarifs et non plus d'une demande excessive.

La situation pouvait s'aggraver encore si le Trésorier général du département exigeait une adjudication ce qui, en bonne administration, était garantie de justice et d'honnêteté. Du moins en temps normal, car en temps de pénurie cela pouvait conduire aux plus graves difficultés. Qui disait adjudication disait adjudicataire unique qui, pour emporter le marché, s'engageait à des prix compétitifs. Compétitifs ces adjudicataires l'étaient, sans nul doute, mais ils ne pouvaient trouver les denrées correspondantes et suffisamment variées.

On essaya bien une autre solution, en ajoutant une structure administrative aux structures existantes. L'office central d'achats des denrées ordinaires (Ocado) avait été institué par le département de la Guerre, avant la débâcle, pour fournir en légumes verts et fruits frais les ordinaires des corps de troupe. Une fois l'essentiel de l'armée démobilisé ou licencié, on conserva la structure pour la garde et les familles de militaires. En août 1943 il fut décidé de confier à l'Ocado le soin de ravitailler en

légumes verts et en fruits tous les camps d'internement (CSS) de zone Sud, prenant ainsi la place des grossistes. Mais les envois furent très irréguliers, au point que des chefs de camp demandèrent rapidement à pouvoir revenir au système des grossistes³⁴.

Jamais, cependant, on ne se résolut à entendre les directeurs de camps, mais également l'Inspecteur général des camps qui, au fur et à mesure que se généralisèrent les procédures administratives lourdes d'approvisionnement, demandèrent qu'on laissât aux gestionnaires la possibilité de s'approvisionner en produits non contingentés directement auprès des producteurs. Les contraintes économiques et financières, le poids croissant des ponctions allemandes mais également la logique propre à une administration du Ravitaillement envahissante – un développement autonome venant légitimer l'existence même de l'institution et s'appuyant sur un pouvoir toujours plus important – interdirent, jusqu'à la Libération, qu'on revînt à une procédure aussi simple.

Fonds de trésorerie et régies d'avances

Dans le même temps, la machine ne pouvait fonctionner que si, à l'échelon du camp, la gestion pouvait disposer d'un fonds de trésorerie. Jusqu'à l'automne 1940 la question ne se posait qu'à la marge puisque, pour l'essentiel, la gestion des camps relevait du ministère de la Guerre et pouvait donc suivre les circuits traditionnels et bien maîtrisés de l'Intendance militaire. La passage de tous les camps sous la tutelle du ministère de l'Intérieur changeait nécessairement les données, d'autant que les restrictions contrôlées imposaient une parfaite coordination entre les services. Ce fut l'objet de longues discussions entre la DGSN et la direction du Trésor : on choisit le système des régies d'avances. La régie devait couvrir l'achat des denrées non contingentées, les frais d'essence pour les transports, les dépenses d'éclairage, de chauffage, l'approvisionnement en produits pharmaceutiques etc. pour une période de quinze jours. Les denrées contingentées devaient être réglées par le service des subsistances (bientôt le Ravitaillement général) tandis que les dépenses correspondant aux traitements du personnel civil de garde de camps devaient être mandatées directement par le préfet. On s'aperçut rapidement que les circonstances demandaient davantage de souplesse ; en mai 1941 les chefs des quatre principaux centres de zone Sud (Argelès, Rivesaltes, Le Vernet et Gurs) devinrent ordonnateurs secondaires.

L'Intérieur souhaitait que cela fût élargi à l'ensemble des camps de zone Sud, mais les Finances se montrèrent très réticentes.

En zone Nord, la mise en place de régies d'avances fut bien plus tardive. L'occupation allemande limitait les capacités d'intervention et de régulation de l'administration française. Il faut attendre le 27 juin 1942 pour trouver une note qui fasse le point sur les divers modes de gestion en cours dans les camps de zone occupée. Par ailleurs un arrêté ministériel daté du 4 novembre 1943 instituait des régies d'avances à Voves, Mérignac, La Lande, Pithiviers, Écrouves, Tourelles, Rouillé, Saint-Denis-les-Sens, soit les principaux camps de zone Nord sous administration française. Le système était déjà appliqué en zone Sud depuis près de trois ans³⁵.

L'IMPACT SUR L'ECONOMIE REGIONALE

Location des terrains, constructions et aménagements des camps, fourniture des denrées, force de travail : malgré la pesanteur de l'administration, on imagine l'impact qu'avait l'installation d'un camp dans une région. Il suffit de rappeler, pour s'en donner une idée, que le camp de Gurs, avec ses 18 000 internés à son paroxysme, pouvait pointer au troisième rang des villes des Basses-Pyrénées après Pau et Bayonne, on a beaucoup plus de mal à mesurer avec précision les effets économiques induits d'une telle présence sauf à connaître pour chaque fournisseur la part dans son chiffre d'affaires et pour les villes l'équilibre entre l'apport nouveau et les charges directes et indirectes. S'il est évident, l'effet de la présence du personnel de garde est impossible à évaluer. Il faut compter avec le logement d'une partie dans les villes voisines, les achats de complément dans les commerces locaux, mais sans oublier à l'inverse que, pour une part, ces gardiens étaient recrutés dans la région. Nous nous contenterons donc d'ouvrir quelques pistes, qu'elles concernent les contrats pour sols et bâtiments, les commandes officielles aux entreprises et les trafics.

Des conventions ou des contrats avec les propriétaires

La convention initiale entre le propriétaire des lieux et l'administration des camps avait un effet économique marginal, d'autant plus qu'elle n'impliquait pas nécessairement une sortie régulière d'argent. Il pouvait s'agir ainsi d'une simple mise à disposition de lieu et bâtiments appartenant à une administration qui récupérait le lieu après utilisation. Bon gré mal gré, la ville pouvait également prêter un terrain. Ce fut le cas en février 1939 à Argelès-sur-Mer où, en quelques jours, 70 000 à 100 000 personnes occupèrent quelque 65 ha des plages, territoire communal. Dès le 11 mars, dans une lettre au ministre de l'Intérieur, le président du syndicat d'initiative se plaignait amèrement des conséquences de cette installation aussi rapide que massive et sommaire : « On a installé 100 000 personnes sur une plage, c'est-à-dire la cote zéro mettant les services locaux dans l'impossibilité matérielle de faire écouler dans des égouts provisoires les eaux usées, les eaux de cabinet d'aisance, s'il y en avait eu, etc. On a installé 100 000 personnes sur une nappe d'eau à peu près potable et qui a été polluée en quelques heures ».

« Nous ne sommes pas en temps de guerre – poursuit-il – et les sacrifices que nous avons consentis sont assez grands, il est injuste que nous supportions seuls, à Argelès, le choix d'une désignation arbitraire et dont nous attendons encore la justification ».

À plusieurs reprises la mairie reprit à son compte ces protestations et négocia constamment avec les autorités militaires, le préfet et le ministère des Finances une réhabilitation minimum des lieux et une indemnisation, à défaut d'obtenir la disparition du camp.³⁶

Les mairies se montrèrent rarement satisfaites des conditions dans lesquelles ils devaient accueillir un camp sur des terrains leur appartenant. Mais, exemple inverse d'Argelès, la ville de Sisteron accepta volontiers de prêter la Citadelle à l'autorité militaire puis aux autorités civiles pour la durée de la guerre, et ce à titre gratuit. Même si les conditions d'hygiène au camp-citadelle et, plus encore, la présence de repris de justice suscitèrent des réactions, il est clair, là comme souvent, que la mairie de cette ville excentrée de dimension moyenne attendait beaucoup de la présence sur place d'un corps de troupe puis de gardes civils, outre l'impact économique pour les fournisseurs locaux³⁷.

Même si l'administration devait le plus souvent faire valoir son droit de réquisition, les contrats avec les personnes privées impliquaient un bail, et donc un loyer régulier et des réparations éventuelles. Si le loyer était en général versé, la remise en ordre du terrain avant rétrocession au propriétaire débouchèrent en général sur de longues procédures judiciaires dont on trouve encore la trace au milieu des années 1950. Quant au contrat de bail il mettait du temps avant d'être mis au point.

Une opportunité pour l'économie locale. Etude de cas : Le Vernet

Rien à voir, quoi qu'il en soit, avec les sommes en jeu dans la construction et l'approvisionnement régulier d'un camp d'internement. On en a déjà quelque idée dans un éditorial publié par le journal *La Petite Gironde* le 27 avril 1939, au sujet de l'installation récente du camp de Gurs. Sa tonalité donne d'autant plus de valeur à son témoignage :

« À quelque chose malheur est bon ! [...] La construction d'une ville de 15 000 habitants a déjà offert quelques avantages économiques : emploi de main-d'œuvre, fournitures assurées par le commerce local. [...] La fourniture des dix tonnes de pain quotidiennement nécessaires au camp sera effectuée par les boulangers de Navarrenx, Sauveterre, Mauléon et Oloron, et ce n'est là qu'un détail entre mille ».³⁸

La richesse des archives du Vernet (AD de l'Ariège) nous permet de mesurer beaucoup plus précisément l'impact direct sur les entrepreneurs et artisans locaux, à défaut d'en connaître l'impact indirect et, surtout, d'estimer la part des camps dans la vie de chacune de ces entreprises et de ces commerces. Cela vaudra étude de cas.

Si le camp a ouvert en 1939, la première indication détaillée porte sur l'année 1941. La date est importante car cette année fut consacrée à la reconstruction et à la réhabilitation du camp. Un premier compte rendu daté du 28 mai 1941 listait les entreprises concernées :

Entreprise coopérative du Bâtiment (Pamiers) pour 5 baraques, soit 322 000 F ;

Entreprise Gouzy (Pamiers) pour 4 baraques, soit 326 644 F

Entreprise Latré (Pamiers) pour 2 baraques, soit 217 788 F

Travaux en régie pour la réfection de 16 baraques, soit 364 000 F

Entreprise Duc et Méric (Pamiers) pour 16 baraques, soit 2 086 406.

Cela représentait une somme de 3 316 838 F pour l'année 1941. Cela ne se fit pas sans mal, le paiement des entreprises s'étant fait attendre le temps de reporter les crédits ouverts en 1940 ; comme cela ne fut chose faite qu'en mai, les entreprises concernées allèrent jusqu'à s'adresser directement au maréchal Pétain. Sans qu'en soit précisé le montant, d'autres entreprises, toutes de la région (Verniolle et Laffargue, Coopératives ouvrières à Pamiers, Grau à Vernajoul, Fourcade à Foix), furent encore associées à cette rénovation de 1941 au point qu'au 8 janvier 1942 les dépenses s'étaient élevées à près de 5 millions³⁹.

On a une idée plus précise encore sur l'année 1942 grâce au cahier comptable du camp qui a gardé la trace de toutes les commandes, chapitre par chapitre, jour après jour, de la fin janvier 1942 à la fin janvier 1943. Au total les entreprises furent concernées à hauteur de quelque dix millions de francs, soit près de la moitié du total des dépenses, traitements du personnel compris. Cette véritable manne fut répartie entre des entreprises et des commerces de toutes tailles, depuis la papeterie Maixent jusqu'au grossiste en fruits et légumes Dot et à l'entrepreneur en bâtiment Duc et Méric. Les mêmes sommes n'étaient pas en jeu mais pour toutes ces entreprises le camp du Vernet constitua un marché de première importance. Pour se donner une idée des sommes en jeu, on doit savoir que dans l'Ariège un ouvrier du bâtiment non qualifié devait toucher moins de 1 500 F par mois en 1942.

Ce furent au total 43 entreprises du bâtiment et de l'électricité qui furent concernées, de 132 F à près d'1 million. La même entreprise Duc et Méric qui, en 1941, avait participé à elle seule pour 2 millions de francs à la réhabilitation du site, représentait encore 40 % du marché. Sans surprise, construction, reconstruction et autre réhabilitation des baraques occupaient la part essentielle, avec Duc et Méric, Fourcade, Joulé, Coopérative du bâtiment (65 % à 4), suivies de la réfection de l'installation électrique (CDEM) et de l'ameublement (Tudier), avec, dans ces deux derniers cas, une seule opération (décembre 1941).

On change encore d'échelle avec les sommes engagées pour ravitailler le camp puisqu'elles comptaient pour plus de 6 millions de francs. Les lignes « gestion des subsistances » et « gestion Toulouse » renvoient à l'administration du Ravitaillement (peut-être deux appellations pour une même structure). Si les marchands de légumes et de fruits Lavigne (36 %) et, dans une moindre mesure, Fruits Docks et Palmer, le

poissonnier Duhar et le boulanger Pol furent les principaux grossistes, on compte là encore plus de 40 fournisseurs.

Si longues et pesantes que fussent les démarches pour obtenir les marchés et, en ce cas, se faire payer les denrées ou les prestations fournies, on mesure l'intérêt que représentait la présence d'un camp dans une région.

Une opportunité pour l'économie locale : le temps des trafics

Cela ne pouvait aller sans traficotages de toutes sortes. L'importance des pénuries, le poids de l'administration et la situation même des personnes internées favorisaient un marché noir et autres trafics qui prirent une ampleur inégalée au point qu'on ne peut s'arrêter à la comptabilité officielle des camps pour appréhender l'impact économique d'un camp sur une région. Cependant, cette ampleur est impossible à quantifier et les acteurs et les réseaux furent multiples qui participèrent de ce second marché. Compte tenu de l'importance des contrats, quelques grossistes tentèrent de prendre quelques assurances et/ou de jouer sur les factures.

À titre d'exemple une grosse affaire éclata après guerre et fut même l'objet d'une interpellation parlementaire en 1948, trois ans après les faits. En effet c'est la gestion du camp de la Chauvinerie (Vienne) en 1945 qui fut mise en cause. Un rapport de l'IGSA établit que le commandant du camp avait émis des mandats fictifs d'un montant très élevé qui avait permis aux grossistes en légumes comme au camionneur de se faire rembourser des denrées et des prestations qui n'avaient pas été fournies. De plus le même chef de camp avait donné l'ordre d'accepter des denrées en provenance de la ville dont il était le maire et qui auraient dû être refusées, compte tenu de l'état de décomposition dans lequel elles se trouvaient. Il avait également détourné, pour ses besoins familiaux, une partie du lait destiné à la consommation des enfants et des malades internés. Enfin il avait cumulé sa pension de retraite et son traitement, pratique parfaitement illégale. Le préjudice pour l'État put être évalué à plusieurs millions de francs⁴⁰.

Mais toute une série de filières participaient du marché noir ou du marché gris. Les hébergés purent rarement négocier directement avec le fournisseur puisqu'ils ne pouvaient sortir aisément de l'enceinte du camp, sauf quand le statut du camp était très

flottant, comme à La Lande [cf. *supra*], ou quand les statuts des internés étaient différents. Dans certains camps, comme à Gurs, on trouvait un groupement de Travailleurs étrangers qui, à ce titre, touchaient des suppléments de nourriture et, le soir, pouvaient se restaurer à l'extérieur du camp dans les quelques baraquements situés à proximité. Les familles participaient souvent au renchérissement et à la raréfaction des denrées dans la région, quand elles pouvaient s'y rendre aisément (ainsi les camps à proximité de Paris). Si la procédure posait problème puisqu'elle put conduire à l'interdiction des visites et même du séjour à proximité, comme ce fut le cas à Pithiviers (Loiret), elle était semi-légale et relevait de ce qu'on appelle le marché gris. En revanche la participation des gardiens relevait du marché noir et de la corruption et prit quelques fois des proportions très importantes quand ils avaient partie liée avec de grands trafiquants. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le chapitre consacré à la garde des camps.

Utiliser la main-d'œuvre étrangère

Si le groupement de travailleurs étrangers présent à Gurs put servir de relais pour l'approvisionnement illicite, il signale avant tout une autre modalité d'intervention dans l'économie régionale et même nationale. Après le choc que représenta l'entrée massive des réfugiés en février 1939, on comprit rapidement, dans certains cercles gouvernementaux, tout l'intérêt économique qu'on pouvait tirer de la présence d'une main-d'œuvre supplémentaire en France au moment même où la préparation de la guerre appelait la mobilisation de toutes les énergies. Cela ne se fit certes pas sans réticence, mais par diverses procédures on employa ces hommes.

Dans une circulaire du 5 mai 1939 le ministre de l'Intérieur, Albert Sarraut, annonçait aux préfets une série de mesures visant à l'exploitation de cette main-d'œuvre nouvelle. De fait la loi sur « l'organisation de la nation en temps de guerre » avait prévu, dès le 11 juillet 1938, que les réfugiés en âge d'être mobilisés et bénéficiaires du droit d'asile devaient à leur pays d'accueil des « prestations », forme de participation à l'effort commun de défense nationale. C'est donc en toute logique qu'un premier décret prévoyait dès le 20 mars l'application de cette loi aux réfugiés espagnols et qu'un deuxième décret pris le 12 avril avait valeur plus générale et devint le texte de référence

puisque valant pour l'ensemble des réfugiés bénéficiaires du droit d'asile ou apatrides. Sarraut annonçait de même la création d'une « Direction de la main-d'œuvre étrangère » au sein du ministère de la Défense et la nomination à sa tête du général Ménard qui avait déjà la tutelle des camps. Tout semblait donc en place pour faire profiter au pays et à son économie de cette présence étrangère. Dans les faits, ce fut plus compliqué. Pour des raisons politiques et idéologiques : ainsi, quand la peur de « l'Espagnol rouge » freina l'ardeur de nombreux militaires et de quelques politiques, ou plus encore quand il s'agit d'Allemands. Pour des raisons économiques et sociales également : dès le 27 février, le préfet de l'Aude dont le département abritait deux camps, dont celui de Bram, mais également de nombreux réfugiés en liberté, faisait part de ses plus vives réticences devant la perspective de mettre tous les internés sur le marché du travail alors même que le chômage n'avait pas encore été éradiqué dans son département.

Dans une requête au même préfet, l'union départementale CGT s'inquiétait encore, le 3 août 1939, des modalités que prenait l'emploi des internés de Bram : seuls les propriétaires qui participaient à la bonne marche du camp pouvaient faire travailler ces hommes encore internés et les payaient d'un casse-croûte, de tabac et de boisson, soit l'équivalent de 5 F par jour. La concurrence était déloyale et l'exploitation évidente ; l'UD souhaitait donc une rémunération décente qui inclut les avantages en nature et 10 F par jour.

Cet exemple montre que l'utilisation de la main-d'œuvre internée pouvait prendre différentes formes, y compris le travail avec le maintien derrière les barbelés. Cela fut surtout vrai avant la déclaration de guerre. Il y avait les premières compagnies de travailleurs étrangers (CTE) mises en place par le général Ménard. Les textes prévoyaient la création de 79 compagnies de 250 hommes, soit quelque 20 000 hommes qui étaient effectivement ainsi encadrés quand la guerre fut déclarée. Dans les faits l'Armée avait mis un certain nombre de ces Espagnols à la disposition d'entreprises travaillant pour la défense nationale, tandis qu'en parallèle les agriculteurs de la région avaient trouvé dans les camps une source de main-d'œuvre compétente et bon marché.

Tous ces circuits furent singulièrement réactivés par la mobilisation, si bien qu'au moment de l'offensive allemande, en mai 1940, il n'y avait pratiquement plus d'Espagnols internés. L'incorporation dans des CTE resta la règle. Mais des agriculteurs et des industriels venaient recruter. Les contrats étaient renouvelables par trimestre. S'ils étaient individuels, ils étaient gérés par l'Office départemental de placement qui devait,

en théorie, s'enquérir de la qualité du demandeur et informer le préfet du département d'accueil. S'ils étaient collectifs les contrats étaient soumis à la seule approbation du chef de camp. L'exemple des mines du Gard est à ce titre fort instructif de la situation née de la mobilisation. Tout plaidait pour susciter la méfiance de la direction des Houillères : les autorités administratives et syndicales (non communistes) multipliaient les avertissements devant cet afflux politiquement et économiquement peu maîtrisable qui, en outre, remettait en cause le plan de repli des populations civiles de la frontière ; la politique traditionnelle des Houillères du Gard privilégiait le recrutement très localisé, par recommandation en général, et, pour l'Espagne, visait exclusivement la région de Murcie-Almeria. Or quelque 700 internés, venus en grande majorité des Asturies, furent sortis des camps pendant la « drôle de guerre » pour être employés dans les mines du Gard, le nombre d'Espagnols passant de 500 à 1 200, soit de 3,5 % à plus de 8 % des effectifs ouvriers. Conjoncture aidant, les Houillères du Gard rompirent avec leur méfiance et leur réserve traditionnelles souhaitant que ne se renouvelle pas l'erreur de la Première Guerre mondiale quand, faute d'initiative, elles n'avaient pas pu faire face à la demande née de l'occupation du Nord et du Pas-de-Calais⁴¹.

Le 25 avril 1940, à trois semaines de l'offensive allemande, le 1^{er} Bureau de l'état-major dressait un bilan : sur les 104 000 « ex-miliciens espagnols » réfugiés en France, tous avaient été astreints aux prestations, dont 55 000 en compagnies de travailleurs, 40 000 directement placés dans l'industrie et l'agriculture, 6 000 engagés dans la Légion ou les régiments de marche de volontaires étrangers (RMVE). Alors 3 000 "inaptes à tout travail" étaient maintenus dans les camps⁴².

Après la débâcle, la question des travailleurs étrangers fut à nouveau posée, mais dans un contexte politique et idéologique bien différent. L'analyse de la politique de Vichy nous permettra de faire le point sur ces enjeux. De fait la création de Groupements de travailleurs étrangers (GTE) par une loi de septembre 1940 répondait à une politique d'exclusion visant l'ensemble des forces jugées responsables de la défaite par les nouveaux gouvernants. Il s'agissait tout autant, sinon davantage, de résoudre un problème économique et social. En ce sens la question échappe à notre propos dans l'immédiat puisqu'il s'agissait d'écartier une main-d'œuvre potentiellement concurrentielle au moment où la démobilisation et la désorganisation qui suivirent la débâcle ramenaient à l'arrière des travailleurs français. Mais, très vite, les GTE constituèrent une force de travail utilisée en zone Sud pour l'agriculture, l'industrie, la

voirie ou l'exploitation forestière, tandis que les Allemands comprirent tout de suite l'intérêt qu'ils pouvaient en tirer. Sur les quelque 39 000 étrangers répertoriés dans les GTE en 1941 (zone non occupée), 15 700 étaient employés à des travaux agricoles, 7 500 au bûcheronnage et à la carbonisation, 2 200 sur les barrages, autant par les industries chimiques, 1 400 dans les mines, 1 800 pour les travaux urgents (ainsi en cas de sinistre)⁴³. Ponctionnés par l'organisation Todt, beaucoup furent affectés aux chantiers de l'Atlantique. Les chiffres établis par l'organisation qui avait la tutelle des GTE montrent que le chiffre de 40 000 aurait été atteint dès le 1^{er} novembre 1940. Il laisse également supposer que les importantes ponctions de l'organisation Todt puis, dans une moindre mesure, les déportations de l'été 1942 furent régulièrement compensés par de nouvelles arrivées en provenance, pour une part, des camps.

Avec les CTE et plus encore les GTE, l'impact économique était réel, mais il était plus diffus, d'autant que la présence des compagnies n'impliquait pas l'effet de masse que constituait un camp dans une région donnée.

LE TEMPS DES PENURIES, DE LA MALADIE ET DE LA MORT

On conçoit l'intérêt que pouvait représenter pour une région de telles concentrations de consommateurs et, le cas échéant, de travailleurs. Les conditions dans lesquelles s'opérait l'approvisionnement du camp déterminaient en retour la situation des internés. Or la conjoncture de guerre et de pénurie, les contraintes de l'économie administrée imposée par ces circonstances mêmes, la politique d'internement des divers pouvoirs et, souvent, le comportement de ceux-là mêmes qui devaient participer au bon approvisionnement aboutirent à une situation le plus souvent très mauvaise, quelquefois catastrophique, très rarement satisfaisante.

Des pénuries constantes

À partir de la fin 1940 surtout, on manqua de tout dans les camps : d'abord les denrées, en quantité et en qualité, mais également le charbon, les médicaments, les matières premières pour faire fonctionner les ateliers et lutter ainsi contre l'oisiveté, priorité absolue de l'Inspection générale des camps ; la pénurie d'essence venait

redoubler les difficultés en limitant singulièrement les capacités d'approvisionnement. Tout se combina certes, mais la difficulté à obtenir simplement de quoi manger, déjà si présente dans la population en liberté, fut le défi principal des autorités.

La meilleure preuve en est sans doute que les rapports officiels eux-mêmes relevaient ces problèmes. Leur lecture demande certes quelques précautions et les rapports des œuvres d'entraide sont d'indispensables compléments et leur validité est renforcée par l'origine de leur présence active dans les camps de zone Sud. Le tableau fut tout autre au nord de la ligne de démarcation où les Allemands refusèrent ce type d'intervention, si ce ne fut celle de la Croix-Rouge et de l'UGIF. À l'inverse, les œuvres furent présentes dans les instances officielles mises en place dès la Libération et ne se privèrent pas d'alerter les autorités gouvernementales mais aussi, dès lors, l'opinion publique si elles le jugeaient utile.

Deux rapports du docteur Weill, responsable de la commission d'hygiène au sein du comité de coordination des œuvres (comité de Nîmes), dessinèrent un tableau alarmant de la situation en novembre 1941⁴⁴. La situation alimentaire des internés de zone Sud se caractérisait alors par sa pauvreté en protéine, aggravée par le manque de fixateurs habituels des albumines, par sa pauvreté en protéine, en graisses, en chaux par manque de lait et de fromage, en potassium, déplacé par les sels de sodium dont les aliments disponibles étaient, à l'inverse, porteurs, la déficience en acide phosphorique et en phosphate, ce déséquilibre minéral expliquant aussi bien les lésions osseuses que l'aménorrhée ou les troubles du métabolisme aqueux, le manque de substances vitaminées.

Grâce à l'Institut des recherches d'hygiène à Marseille, Joseph Weill a pu appuyer sa démonstration sur une comparaison avec la situation en dehors des camps, en l'occurrence dans la population marseillaise ; qu'il s'agisse d'une population urbaine plus touchée par les pénuries de l'époque que le monde rural accroît encore l'intérêt de la comparaison. Tous groupes sociaux confondus, entre février et septembre 1941, les adultes marseillais disposèrent en moyenne de 1 737 calories par jour, et les enfants de 12 à 19 ans 1 565. Weill concluait que la situation des Marseillais au printemps et à l'été 1941 était proche de celle des Allemands en 1917. La situation des internés se rapprochait bien davantage de celle de la population madrilène assiégée par les troupes franquistes.

Selon les autorités mêmes des camps il faudrait en moyenne retirer 20 % de la valeur nutritive indiquée pour aboutir à un chiffre fiable, cela sans tenir compte des denrées avariées qui n'étaient pas rares. « Il existe une disproportion indiscutable entre les ressources réelles mises à la disposition du ravitaillement des camps et les rations servies en fait aux internés », soulignait dans son rapport Joseph Weill, qui continuait par ce tableau très inquiétant :

« Les sujets ne reçoivent pas de sucre, à peu près jamais de fromage, la ration de pain est de 160 g pour les enfants, de 200 g pour les adultes. Les enfants ayant droit à trois quarts de litre de lait n'en reçoivent qu'un quart ; les repas de midi et du soir se composent indifféremment pour adultes et enfants depuis des semaines d'une soupe de potiron et de tomates. On ajoute aux rations des enfants 2 kilos de pâtes pour 400 têtes, soit 5 g par enfant ; de temps en temps quelques kilos de pommes de terre leur sont distribués. La ration de viande ne dépasse guère quelques grammes ; le poisson salé distribué de temps en temps n'est pas digéré par les enfants, étant trop salé.

Dans l'ensemble la moyenne calorique de l'alimentation journalière varie théoriquement entre 1050 et 1200 calories, mais ne dépasse pas en fait 750 à 900 calories par jour. Le manque de vitamines, mais plus encore du minimum indispensable de sels minéraux compromet gravement l'état de nutrition des hébergés. [...] Les malades ayant subi des affections chroniques, telles que la fièvre typhoïde, une entérite, etc. ne peuvent reprendre leurs forces et il faut noter qu'à l'approche de l'hiver, enfants et adultes se trouvent dans un état d'infériorité physique tel qu'ils lutteront difficilement contre le froid et la maladie ». ⁴⁵.

Ce rapport déboucha sur une mobilisation exceptionnelle des œuvres et de l'IGC, on ne pouvait trouver de réelle solution hors la libération des internés comme le soulignait, dès sa création, le comité de Nîmes. De fait l'histoire des camps est jalonnée de rapports inquiétants sur la situation alimentaire. Ce fut le cas pour Rivesaltes dès janvier 1942 ; le service du contrôle téléphonique avait intercepté cette conversation entre le docteur Lefevre, médecin chef du camp, et un interlocuteur à Marseille :

« Y. En somme quelle est la situation chez vous ?

L. Mauvaise, surtout pour les enfants, on nous rationne tout à l'extrême. Peu de bouillie, peu de tout en un mot. Ils manquent de vitamines C et D.

Y. Oui évidemment.

L. Autrefois, c'est-à-dire quand le camp était à peu près ravitaillé, il arrivait régulièrement des oranges ici, ce qui assurait aux enfants la vitamine C.

Y. C'était évidemment le produit le plus naturel et le plus sain.

L. Oui. Alors il faut qu'on nous envoie de nouveau des oranges car nous sommes vraiment pauvres au point de vue ravitaillement. C'est dangereux pour les enfants. Je fais d'ailleurs un rapport très serré en ce sens. » ⁴⁶

L'été 1942, à Sisteron, la situation fut d'autant plus dramatique que les œuvres n'étaient pas présentes et ne pouvaient suppléer tant soit peu aux insuffisances de l'administration car le camp était réservé aux proxénètes et repris de justice. Selon

l'examen précis par le médecin chef, à la demande d'André Jean-Faure lui-même, près de la moitié des internés (46 %) était ainsi atteinte plus ou moins gravement. Constatant la situation, le gestionnaire avait décidé en janvier 1942 de toucher aux stocks de réserve et de surestimer les effectifs pour obtenir une quantité supérieure de pain. Bien évidemment, le Ravitaillement général demanda des sanctions contre le chef de camp et son gestionnaire⁴⁷.

Le problème fut donc bien constant entre l'hiver 1941 et la Libération. Il fut même critique durant l'hiver 1941 et l'hiver 1942. Pour autant la situation ne fut pas partout et pour tous identique. Parmi les facteurs qu'il faut faire intervenir, il y a la catégorie d'interné : plusieurs conflits dont nous nous ferons l'écho montrent sans surprise que les trafiquants de marché noir disposaient de ressources sans commune mesure avec celles des autres catégories. Il est vrai également qu'ils ne restaient pas très longtemps derrière les barbelés, l'internement valant peine de prison, de fait à défaut du droit. Ce facteur essentiel qu'était la durée de l'internement joua aussi pour les Juifs raflés pour être déportés presque immédiatement ; autrement plus dramatique que dans le cas des marché-noir, ce statut précaire limitait dans le temps les problèmes de ravitaillement. La période de l'année intervenait aussi, l'hiver et ses conditions si difficiles d'approvisionnement, mais également la soudure, peu avant l'été, étant les moments les plus difficiles pour le ravitaillement. La situation jouait également, un riche arrière pays limitant en particulier l'écart entre la demande et l'offre.

L'action des œuvres était également essentielle pour compenser les insuffisances de l'administration : par définition la zone Sud, plus mal lotie que le nord pour le ravitaillement, l'était bien mieux *a priori* pour la présence des œuvres, nombre d'entre elles étant interdites d'agir en zone Nord par l'occupant. Encore fallait-il qu'elles intervinssent et la catégorie d'internés interférait pour compliquer le schéma : on a constaté sans surprise que les souteneurs et repris de justice de Sisteron étaient livrés à la seule administration, tandis qu'en zone occupée, si la Croix-Rouge était très présente en général, étant la seule autorisée à intervenir dans les camps avec l'UGIF et le Secours national, elle l'était très peu dans les camps de nomades, comme le soulignaient régulièrement les chefs de ces camps.

Enfin on a longtemps pensé à l'Inspection générale des camps que la solution passait par l'exploitation de champs par les internés eux-mêmes. La première contrainte tenait dans la qualité et la disponibilité des terrains et la deuxième dans la stabilité

relative de la population internée. Au total il y eut peu d'exemples probants ; à lire les rapports seuls Saint-Sulpice-la-Pointe et Rouillé furent signalés à ce titre, l'exploitation de ces terres par les internés eux-mêmes ayant permis de compléter en partie les rations disponibles, surtout dans le cas de Rouillé qui, en outre, se situait dans une région productrice.

Dans une mesure certes différente, les pénuries touchèrent également le personnel de garde et pouvaient mettre en péril la tâche même de surveillance. Compte tenu du manque d'éclairage, les gendarmes utilisaient des lampes pour les appels dans les baraques, le matin et le soir ; il fut rapidement impossible de s'approvisionner en piles dans le commerce local. Il est vrai qu'en février 1943, au moment d'installer deux projecteurs, on s'aperçut qu'en certains points la tension descendait à 74 volts⁴⁸.

Malades de la mauvaise alimentation et de l'enfermement

La gravité des pénuries, alimentaires et autres, que connurent les camps français ne pouvait être, on l'imagine aisément, sans graves conséquences physiologiques. Si l'on s'est très tôt interrogé sur les effets de l'internement, on ne dispose pas d'étude d'ensemble de la morbidité dans les camps français et les chiffres que nous avons pu relever valent pour tel ou tel camp et non pour l'ensemble.

À Rivesaltes, l'Inspection des camps ne cacha pas la gravité de la situation en affichant des taux de morbidité atteignant pour les hommes 30 à 40 % de façon quasi continue de février à juillet 1941. La période fut également difficile pour les femmes et les enfants mais des aménagements spécifiques limitèrent les taux à un niveau cependant élevé. Ces chiffres étaient liés à des maladies contagieuses comme la rougeole (d'avril à octobre 1941), la varicelle (au printemps), des dizaines de cas de gastro-entérites en juillet ; la rigueur du climat, la pollution des eaux et, surtout, l'insuffisance de l'alimentation expliquent une telle situation qui, aux dires mêmes d'André Jean-Faure, ne se serait pas améliorée en 1942 s'il n'avait pas demandé aux œuvres de prendre à leur charge les sous-alimentés.

De fait, la sous-alimentation fut bien le premier facteur de morbidité dans les camps, jusqu'au syndrome de la cachexie. Après une première alerte à l'hiver 1941 qui amena une première intervention massive des Œuvres dans les camps, l'alerte fut telle l'hiver suivant qu'une vaste enquête fut lancée dans tous les camps en janvier 1942. En moins de deux mois les médecins examinèrent quelque 9 000 internés de zone Sud, soit plus des 4/5^e de l'effectif, pour aboutir à un classement en quatre catégories : si 3 830

internés étaient jugés dans un état de santé satisfaisant, soit 42,5 %, 4 000 étaient « menacés », 839 pré-cachectiques et 331 cachectiques⁴⁹.

La sous-alimentation et la mauvaise alimentation étaient à l'origine de toute une série de maladies ou de dérèglements très fréquents dans les camps. En premier lieu il y eut les entérites gastro-intestinales. Internée alors à Gurs, Hanna Schramm raconte :

« La maladie se manifestait au début par une fièvre élevée, accompagnée de fortes diarrhées mêlées de sang et de douleurs au ventre. Les malades étaient prises si brusquement de colique qu'elles souillaient le linge, la paille et le sol. Dans les cas graves, on observait également des nausées ; par la suite toutes les muqueuses se desséchaient, on éprouvait une soif intense, on perdait conscience et il y avait une incontinence intestinale totale ».⁵⁰

La sous-alimentation se traduisait donc par un affaiblissement général et bien des maladies de cœur ou la tuberculose trouvaient là, sinon leurs sources, du moins un facteur déclenchant majeur.

L'aménorrhée était également très directement liée à la sous-alimentation. Cette suspension de la menstruation touchait, aux Tourelles, 40 % des internées en janvier 1942, nous apprend un rapport. Le phénomène atteignait des proportions aussi voire plus importantes dans tous les camps de femmes.

L'hygiène souvent catastrophique des centres d'internement était le deuxième facteur majeur de maladies. Les populations internées étaient inégalement concernées et les camps de nomades furent touchés massivement, comme le confirme un bilan établi en août 1943 pour le camp d'Arc-et-Senans qui abritait alors 185 internés : outre les poux, sarcoptes, vermines de toutes sortes, on dénombrait 44 cas d'affections de la peau dues à la malpropreté corporelle, que ce fussent gale, impétigo, plaies septiques, suppuration, furonculose, abcès panaris, pyodermite ou ulcères vasqueux. C'était de loin le type de maladies le plus répandu⁵¹. Mais, ici, les conditions de l'internement aggravaient la situation, là, elles la créaient au point que partout la question se posa. Le combat contre ces maladies n'était pas simple. On a déjà vu que l'absence de vêtements de rechange réduisait rapidement les efforts à néant. Ailleurs, comme on l'indique à Mérignac, pour lutter contre la gale, on devait abandonner la méthode classique de la frotte, par absence de matières grasses.

La pénurie rejoignait la pénurie. Les difficultés à soigner par manque de médicaments et d'ustensiles aggravaient ainsi les maladies nées des conditions mêmes de la vie dans les camps.

Une mortalité limitée, mais très inégale

Quand vie il y avait encore. Mais, pour le sujet qui nous occupe, l'internement ne fut pas la cause première des pics de mortalité, même si choisir une autre solution aurait certainement pu sauver nombre de vies humaines. Ce fut en **février-mars 1939** que les

camps français connurent la plus grande mortalité : les hommes, femmes et enfants qui avaient passé la frontière espagnole arrivaient dans un état de fatigue physique et physiologique extraordinaire, sans compter les blessures de nombreux militaires et de certains civils après les combats de la retraite. En ce sens l'exceptionnalité de leur situation fut aggravée par l'ampleur du phénomène auquel les autorités françaises, on l'a vu, ne s'étaient pas préparées. L'improvisation de l'accueil fut certainement un facteur non négligeable dans la mortalité que connurent les premiers lieux de rassemblement, tout spécialement les premiers jours, voire les toutes premières semaines avant que puisse se mettre en place un réseau médical efficace (médecins des armées et Centrale sanitaire internationale). On ne dispose pas de statistiques absolument avérées, mais les quelques chiffres connus amènent à penser qu'effectivement les camps espagnols connurent la mortalité la plus forte, dans l'absolu certes mais également rapportée aux centaines de milliers de personnes qui franchirent alors la frontière.

À titre d'exemple, le camp de Bram, pourtant déjà camp de la seconde génération, connut les premières semaines une mortalité dramatique : sur quelque 17 000 réfugiés accueillis les premiers temps, déjà 10 personnes étaient décédées le jour ou le lendemain de leur arrivée au camp, « le froid et les fatigues [ayant] mis en état de moindre résistance les individus âgés ou porteurs de lésions organiques du cœur et des reins », précisait dans un rapport l'inspecteur départemental d'hygiène, 20 personnes moururent dans la semaine du 26 février au 4 mars et 31 la semaine suivante, chiffres fournis par la direction du camp ; et il faudrait ajouter les décès parmi les cas les plus graves qui furent renvoyés sur l'hôpital de Carcassonne. Les personnes déjà affaiblies furent les principales victimes et la mobilisation effective des autorités officielles permit, grâce à une alimentation saine et suffisante, de limiter le drame ; cependant les conditions mêmes de l'hébergement ne favorisaient pas la lutte contre les épidémies. Ce fut le cas pour la rougeole, mais l'alerte fut plus grave quand se déclarèrent deux cas de typhoïde. On prit immédiatement la décision de vacciner l'ensemble du camp et l'épidémie fut enrayée. Il est clair que la situation ne permettait pas de prendre les mesures sanitaires indispensables ; comme l'écrivait le ministre de la Santé publique dans une lettre aux préfets, mélange de naïveté, espérances de volonté et peut-être de cynisme : « l'isolement des réfugiés pour effectuer la quarantaine de 14 jours ne serait pas partout réalisé »⁵².

Une fois la situation stabilisée, les chiffres de mortalité s'effondrèrent : à Gurs, selon les chiffres établis par Claude Laharie, treize réfugiés auraient trouvé la mort entre

l'ouverture du camp, en avril 1939, et le mois de septembre. Cela ne peut surprendre que les fabricants de mémoire. Mais les données sur la mortalité restent encore pratiquement inconnues dans les trois ou quatre semaines qui suivirent la *retirada* ; aucun chiffre n'est fiable sur Argelès ou Saint-Cyprien, et moins encore sur les premiers refuges des hautes vallées pyrénéennes. On sait simplement que l'hôpital Saint-Louis à Perpignan compta quelque 200 Espagnols décédés rien que pour le mois de février. La mortalité fut certainement élevée mais, si l'on suit le meilleur historien de l'exil espagnol, Javier Rubio, les chiffres globaux donnés jusqu'à présent sont exagérés (on parle de presque 15 000 morts) et le bilan réel reste encore à tirer. Avec lui également, nous signalons, à côté de la conjoncture qui fut bien le principal facteur, l'impréparation des autorités gouvernementales qui, jamais, ne voulurent prévoir un tel afflux de réfugiés et qui, jusqu'au dernier moment, jouèrent la carte de la capitulation des armées républicaines au lieu du passage de la frontière⁵³.

Totalement vierge encore, l'étude des **civils allemands internés à la Libération** révélerait les conditions dramatiques que beaucoup vécurent dans les camps prévus pour eux. Sans même évoquer le cas des prisonniers de guerre détenus ou transférés en France et qui ne relèvent pas de notre sujet, les civils furent moins ceux arrêtés en France même, hors les départements annexés (Alsace-Moselle) que ceux qui, par milliers, furent transférés des zones de combat frontalières. Si leur statut fut particulier dans la mesure où, officiellement et administrativement, ils furent assimilés à des prisonniers de guerre pour favoriser les échanges accélérés avec les Français d'Allemagne, ils relevaient bien évidemment de l'internement civil dans des camps français. Un exemple donnera une idée de l'ampleur du problème : créé au début de février 1945, le camp de La Chauvinerie à Poitiers avait déjà connu jusqu'à la mi avril 55 décès ; les 15 jours qui suivirent l'arrivée du convoi du 29 avril, il y eut 37 décès, dont 16 enfants de moins de 1 an parmi les 46 alors présents au camp ; entre février et septembre il y eut 262 décès dans ce camp qui accueillit entre 2700 et 3000 hommes, femmes et enfants. Par bien des aspects, le sort des civils allemands internés à la Libération rappelle celui des réfugiés espagnols de 1939 : l'état physique et moral dans lequel se trouvait cette population à l'arrivée au camp de La Chauvinerie fut la première cause de cette surmortalité ; le convoi arrivé le 29 avril venait de Strasbourg et, 40 heures durant, ils avaient connu la chaleur étouffante, la sous-alimentation et les conditions d'hygiène qu'on imagine⁵⁴. La guerre qui continuait explique cette mesure

d'abord militaire, de même qu'elle intervint dans la longueur et les conditions du trajet. Mais il est patent que le rejet du "boche" joua dans le sort qui leur fut réservé, au cours du voyage et à leur arrivée : l'administration n'était sans doute pas encline à se mobiliser pour ces gens, ni la population qui fit silence sans la moindre réticence jusqu'à nos jours ; l'oubli, là, fut si profond qu'il n'était pas taraudé par la mauvaise conscience.

Dans la durée, la mortalité ne pouvait atteindre de telles proportions. C'est au camp de **Gurs** qu'on connut la situation la plus dramatique. Là encore, elle fut en partie liée à la situation exceptionnelle que constitua, en octobre 1940, l'expulsion par les autorités allemandes des Juifs de Bade et du Palatinat vers la France de Vichy qui, certes, protesta vigoureusement mais qui, plutôt que d'accueillir ces quelque 7 000 personnes très affaiblies, souvent âgées ou très jeunes, toujours traumatisées, dans des conditions minimales, les transférèrent dans les camps de zone Sud jusqu'à les concentrer à Gurs. Nous reviendrons sur les circonstances de cette affaire, mais le bilan de la mortalité est dramatique, aggravé par la rigueur des deux hivers que connut alors le pays : au sortir de l'hiver 1941, il y avait déjà près de 700 décès à Gurs, pour l'essentiel dans cette population transférée ; après le deuxième hiver, plus de 200 moururent encore. Selon le bilan statistique établi par Claude Laharie, on compta 1 038 décès entre octobre 1940 et octobre 1943, soit 5 % des personnes internées plus ou moins longtemps dans le camp⁵⁵. Les autres camps ne connurent pas de telles catastrophes.

Le cas de **Fort Barraux** (Isère) est d'autant plus intéressant que ce camp changea de statut. Centre de séjour surveillé pour « politiques » depuis la défaite, il n'accueillit que des droits communs à partir de novembre 1942. Grimant à près de 850 au début de 1941, les effectifs retombèrent à quelque 250 en juin 1942 ; avec la deuxième phase, les effectifs repartirent à la hausse pour retrouver le chiffre de 850 au printemps 1943, avant de décroître à nouveau. Or dans toute l'histoire du camp on compte 65 décès, dont 5 seulement du temps des « politiques ». La situation s'aggrava d'autant plus qu'en novembre 1942 furent transférés à Fort Barraux les internés de Sisteron dont on a vu la dramatique situation [cf. *supra*]. Les cachectiques de Sisteron vinrent mourir dans l'Isère. On compta 15 morts en décembre 1942, soit 2,8 % de l'effectif moyen, et encore 13 en janvier 1943, soit 2,1 %. La cachexie fut responsable de 52 des 56 décès enregistrés à partir de décembre 1942⁵⁶.

Si l'on rassemble toutes les données disponibles, on peut estimer qu'entre l'été 1940 et l'été 1944, quelque 3 000 internés sont morts dans les camps français d'internement. Il est d'autant plus difficile de le rapporter au nombre total de personnes potentiellement concernées que les mouvements furent très importants, le simple transit ne pouvant pas se comparer à un internement prolongé. Il n'en reste pas moins que, sauf cas exceptionnel, la mortalité dans les camps français d'internement resta un phénomène marginal. La mort programmée ou la mort dans l'indifférence n'étaient pas dans leurs fonctions.

Pour autant, qu'on considère le choix des sites ou les plans de camp, la construction des baraques ou l'équipement des installations, l'organisation du ravitaillement ou la pénurie de tout produit, on fit toujours avec le peu qu'on avait pour faire face à la demande. S'il fut une continuité dans l'histoire des camps, ce fut bien le manque de moyens à la disposition de cette administration. Pourtant si la demande naquit souvent d'un événement exceptionnel mal évalué, elle fut aussi le résultat d'une volonté politique dont on n'avait pas voulu mesurer les conséquences. Ce fut en particulier le cas quand les nouveaux pouvoirs nés de la défaite développèrent en France une politique de contrôle et d'exclusion.

¹ Rapport de Flatter, 24 février 1939, CRCEDHC 545/4/1a.

² Selon le témoignage de Pierre Izard, alors premier adjoint du maire d'Argelès, *Argelès-sur-Mer. L'exode espagnol*, in *Plages d'exil...*, *op. cit.*, pp. 2113-218.

³ Ponts-et-chaussées, ingénieur en chef du département de l'Ariège au Préfet, le 2 mars 1939, AD Ariège 5W128.

⁴ Note pour le directeur du personnel et de l'administration de la police, DGTO, Paris, le 20 août 1941, AN F7 15086 : Préfet de la Seine au ministre de l'Intérieur, 21 août 1941, AN F7 15107.

⁵ "Un camp de concentration en France. Le camp du Vernet (Ariège)", nd (mi-décembre 1940), dactyl., 13 pages, AN 72AJ Fonds Ranson-Franck.

⁶ Rapport du commissaire de police spéciale Robineau à Weber, chef des services administratifs à la Délégation du ministère de l'Intérieur dans les Territoires occupés, décembre 1941 (visite du 11) ; rapport du 15 décembre 1942 de Lebègue, IGC, 15 décembre 1942 (visite du 11), AN F7 15097.

⁷ Rapport d'André Jean-Faure sur le camp de Mérignac, 18 février 1942, AN F7 15099 ; rapport d'André Jean-Faure sur les camps d'Afrique du Nord, transmis le 16 mai 1942, AN F7 15111.

⁸ Pour Noé, le directeur du camp de Noé, Mathieu, au ministère de l'Intérieur (DGPN), 14 août 1942, AN F7 15097. Le cas d'Écrouves est évoqué par son directeur dans son rapport mensuel de janvier 1942 (AN F7 15102).

⁹ Nous empruntons ces chiffres à Claude Laharie, *Le Camp de Gurs...*, *op. cit.*

¹⁰ Service social d'aide aux émigrants, rapport de Mme Valensi sur le le centre d'accueil de La Lande à Monts, mai 1941, in *Recueil de documents des archives du Comité international de la Croix rouge sur le sort des Juifs de France internés et déportés 1939-1945*, Paris, The Beate Klarsfeld Foundation, tome 1, 1999.

¹¹ Rapport du préfet d'Indre-et-Loire à l'IGC, 22 octobre 1941, AD Indre-et-Loire 120W7. Le préfet y retrace l'historique de l'affaire, à compléter par les rapports de l'IGC du 15 décembre 1941 à l'Intérieur et de l'IGSA du 9 novembre 1942 (AN F7 15099). La révocation du directeur est évoquée le 17 janvier 1942 dans le rapport mensuel du préfet (AD Indre-et-Loire 120W8) et dans l'article de Sophie Paisot-Béal, "Le camp de La Lande", *Le Monde juif. Revue d'histoire de la Shoah*, CDJC, n°153 1995, pp. 144-171.

¹² Jean Louis Cohen, "La mort est mon projet : architecture des camps", in François Bédarida et Laurent Gervereau dir., *La Déportation. Le système concentrationnaire nazi*, Paris, BDIC/Musée d'histoire contemporaine, 1995, pp. 32-41. Nous lui empruntons ses conclusions sur l'architecture des camps dans l'Allemagne nazie. Voir Barbara Miller Lane, *Architecture and Politics in Germany 1918-1945*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1968 ; Winfried Nerdinger dir., *Bauhaus-Moderne in Nationalsozialismus ; zwischen Anbiederung und Verfolgung*, Munich, Prestel, 1993.

¹³ Nous avons utilisé le rapport de l'architecte des monuments historiques (octobre 1942) et celui du médecin régional adjoint (juillet 1943), AD Bouches-du-Rhône IV Y4 n°5 et n°7.

¹⁴ Nous empruntons l'essentiel de cette description à Michel Chanal, "Les communistes français à Fort Barraux (juillet 1940-fin 1941)", in CRHMSS, FNSP et IHTP, colloque "Les communistes français de la fin 1938 à la fin 1941", Paris, 1983, dactyl., 26 p.

¹⁵ Rapport du Dr Aujaleu sur le camp des Tourelles, 12 mai 1942, APP BA 1836.

¹⁶ Françoise Joly, Jean-Baptiste Joly et Jean-Philippe Mathieu, "Les camps d'internement en France de septembre 1939 à mai 1940", *op. cit.*, p. 199.

¹⁷ Témoignage de Henri Bloch, remis le 13 août 1951 au Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, archives IHTP.

¹⁸ André Fontaine, "L'internement au camp des Milles", in *Zone d'ombres...*, *op. cit.*, p. 236.

¹⁹ Rapport du Dr Aujaleu sur le camp de Moisdon-la-Rivière, 9 mars 1942, AN F7 15100 ; rapport du chef de camp de Moisdon au sous-préfet, 7 décembre 1940, AD Loire-Atlantique 43W3.

²⁰ Nous reprenons la description très précise qu'en a donnée Claude Laharie dans sa monographie sur Gurs (*op. cit.*, pp. 35-37).

²¹ Rapport de Breuvery, chef du camp de Saint-Paul d'Eyjeaux, sur l'état de la voirie à l'intérieur du camp, 23 janvier 1941, et rapport d'André Jean-Faure sur sa visite du 22 décembre 1941, 15 janvier 1942, AN F7 15110.

²² Rapport de Prévost au Préfet délégué du Loiret, non daté (printemps 1942 ?), AD Loiret 25859.

²³ Rapport d'inspection d'André Jean-Faure, Rivesaltes, 1^{er} août 1942 (visite du 24 juin), AN F7 15105.

²⁴ Joseph Weill, *op. cit.*, 1947.

²⁵ Jean-Jacques Bernard, *Le Camp de la mort lente : Compiègne (1941-1942)*, Paris, Albin-Michel, 1944.

²⁶ Rapport de la commission d'hygiène (Dr Weill), compte rendu de la réunion du comité de coordination, 31 octobre 1941, AD Alpes-de-Haute-Provence (AHP) 6J1.

²⁷ Rapport de Prévost au Préfet délégué du Loiret, non daté (printemps 1942 ?), AD Loiret 25859.

²⁸ Rapport du Dr Aujaleu sur le camp de Moisdon-la-Rivière, 9 mars 1942, AN F7 15100. Voir également les rapports du chef de camp au sous-préfet, AD Loire-Atlantique 43W3.

²⁹ État des dépenses, le 28 octobre 1940, AN F7 15095.

³⁰ Toutes les indications budgétaires ici résumées se trouvent en AN F7 15087, sauf pour les années 1945 et 1946 (F7 15092). On trouvera un tableau complet de l'évolution du pouvoir d'achat du franc de 1901 à 1988 in Alain Beltran, Robert Frank et Henry Rousso dir., *La Vie des entreprises sous l'occupation*, Paris, Belin, 1994, pp. 419-420.

³¹ Michel Margairaz, "L'État et les restrictions en France dans les années 1940", in Dominique Veillon et Jean-Marie Flonneau dir., *Les Cahiers de l'IHTP*, "Le temps des restrictions", n°32-23 mai 1996, pp. 25-42 ; Jean-Marie Flonneau, "Législation et organisation économiques au temps de restrictions (1938-1949)", *ibid.*, pp. 43-58.

³² Rapport d'inspection de Lebègue (IGC), 2 janvier 1943 (visite du 2 au 8 décembre 1942), Saint-Sulpice-la-Pointe, AN F7 15108.

³³ Le directeur du personnel et de l'administration de la Police, pour le SGP, au secrétaire d'État au Ravitaillement, 23 mars 1942, AN F7 15089.

³⁴ Le Chef du Gouvernement au ministre secrétaire d'État à l'Agriculture et au Ravitaillement (signé Cado, directeur de l'administration de la Police), 11 septembre 1943, AN F7 15089 ; ministre secrétaire d'État à l'agriculture et au Ravitaillement aux directeurs départementaux du Ravitaillement général, 28 octobre 1943, AN F7 15086 ; dans un rapport de juin 1943, l'IGC évoquait déjà l'intervention de l'OCADO à Fort-Barraux, ce qui laisse à penser que la procédure fut d'abord testée dans quelques camps avant d'être généralisée.

³⁵ Sur l'organisation des régies d'avance, voir AN F7 15087.

³⁶ Bernard Vincent, "Histoires de propriétaires", in *Plages d'exil...*, *op. cit.*, pp. 141-148.

³⁷ AN F7 15093 (Basses-Alpes).

³⁸ *La Petite Gironde*, 27 avril 1939, cité in Laharie, *op. cit.*, p. 34.

³⁹ AN F7 15095 (Ariège).

⁴⁰ Sur l'affaire de la Chauvinerie : AN F7 15669.

⁴¹ Nous empruntons cet exemple à Fabrice Sugier, "Les mines du Gard 1938-1940", in *Exils et migration...*, *op. cit.*, pp. 411-427.

⁴² SHAT 7N/2475 et 125/262, cité par Jean-Louis Crémieux Brillhac, "L'engagement militaire des Italiens et des Espagnols dans les armées françaises", in *Exils et migration...*, *op. cit.*, p. 584.

⁴³ Les chiffres de GTE sont tirés de *l'Historique des formations de travailleurs étrangers. Novembre 1940-mars 1943*, par Jacques de Grandsaigne (pour l'administration de tutelle), CDJC fonds Lesage (archives Meaux).

⁴⁴ Compte rendu de la réunion du comité de coordination du 31 octobre, annexe 2 : rapport de la commission d'hygiène, AD AHP 6J1 ; (sans titre) Weil, novembre 1941, AD AHP 6J12.

⁴⁵ L'analyse de la situation dans les camps et les études comparatives sont présentées longuement dans le "rapport sur la situation alimentaire dans les camps de la zone non occupée et ses suites" présenté le 1^{er} juillet 1942 par la commission d'hygiène du comité de coordination pour l'assistance dans les camps, in *Recueil de documents des archives du CICR...*, *op. cit.*, pp. 435-509.

⁴⁶ Interception téléphonique, 17 janvier 1942, AN F7 15105 (Pyrénées-Orientales).

⁴⁷ Rapport d'André Jean-Faure (IGC) sur la situation des cachectiques du camp de Sisteron, 7 juillet 1942, AN F7 15093 (Basses-Alpes).

⁴⁸ Voir la correspondance de la compagnie du Mainet-et-Loire, de la section de Saumur et de la brigade détachée au camp de Montreuil-Bellay, R/2, arch. Gendarmerie (SHGN), cotes provisoires 014948 à 014952, 014971, 014972, 015001.

⁴⁹ Commission d'hygiène du comité de Nîmes, "Rapport sur la situation alimentaire dans les camps de zone occupée et ses suites", in *Recueil de documents des archives du CICR*, *op. cit.*, pp. 452-455.

⁵⁰ Hannah Shramm et Barbara Vormeier, *Vivre à Gurs*, *op. cit.*, p. 51.

⁵¹ Rapport mensuel du chef de camp d'Arc-et-Senans (Doubs), août 1943, AN 72AJ 119.

⁵² Chiffres et citation sont fournis par Éric Lagarde (*op. cit.*, p. 108-110) à partir du dépouillement des archives de l'Aude (AD Aude 6M340, 6M17, 6M158).

⁵³ Javier Rubio, "La politique française d'accueil : les camps d'internement", in *Exils et migration...*, *op. cit.*, pp. 124-125. Le chiffre de 14 672 avait été avancé par Antonio Vilanova en 1969 dans son livre pionnier *Los Olvidados. Los exilados españoles en la segunda guerra mundial*, Paris, ed. Ruedo Iberico, 1969.

⁵⁴ Inspection générale des camps 1944-1946, Vienne, AN F7 14970.

⁵⁵ Claude Laharie, *op. cit.*, p. 221.

⁵⁶ Michel Chanal, "Le centre de séjour surveillé de Fort-Barraux (24 juillet 1940 – 19 août 1944)", in Monique Luirard dir., *Répression. Camps d'internement en France pendant la seconde guerre mondiale. Aspects du phénomène concentrationnaire*, Puy-en-Velay, Université de Saint-Étienne (Centre d'histoire régionale), pp. 113-140.